

LA TOILE

Trimestriel monarchiste dépoussiérant

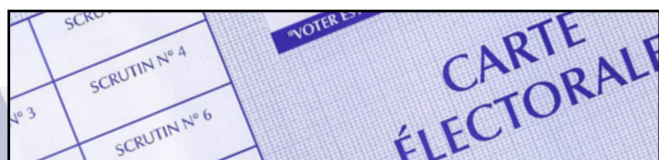
LA DÉCENTRALISATION sexy or not sexy ?



LA TOILE NOUVELLE SÉRIE - NUMERO 10 - PRINTEMPS 2011 - 5€



EDITIONS SYLM



SOMMAIRE

Editorial	3
La décentralisation	4-14
Origines	4
France	5-8
Europe	9
Belgique	10-11
Grande-Bretagne	12
Suisse	13
Espagne	14
Elections cantonales	15-18
Entretien avec Antoine Bruneau	15
Entretien avec Dominique Hamel	17
L'analyse de Hubert Gaston	18
Planète monarchiste	19-25
Les révolutions arabes	22-24
Questions à la Libyan Constitutional Union	25
Le chant du SYLM	26-31
Editorial SYLM	26
Dieu rebat les cartes	27
Un drapeau, pour quoi faire ?	28
Entretien avec David Saforcada	29-31

LA TOILE

Trimestriel monarchiste dépoussiérant

Trimestriel - Numéro 10 - Printemps 2011

Président : Sylvain Roussillon
 Directeur de la Publication : Frédéric de Zarma

Rédac' Chef : Sylvain Roussillon
 Rédacteurs : Catoneo, J. Deprofundis, S. de Khemara,
 L. Marv-Laf, Praxagora, S. Roussillon,
 J. Taubel, Toubib, F. de Zarma
 Rédaction : latoile@monarchiste.com

Maquette : J. Taubel et F. de Zarma

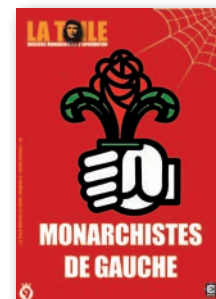
Publicité : regie@sylm.info

Abonnements : abonnement@monarchiste.com

Si vous souhaitez collaborer à la rédaction ou à la réalisation de La Toile, contactez notre équipe.

Publié par la Conférence Monarchiste Internationale
 Réalisé et diffusé par SYLM

Crédit iconographique : tous les logotypes, images et graphismes sont la propriété de SYLM et de leurs auteurs ou réputés libres de droits. Si vous possédez les droits sur une image, vous pouvez demander son retrait à la rédaction.



LA TOILE

Quatre fois par an quand il fait beau, La Toile met son gros doigt manucuré sur un sujet d'actualité ou de culture monarchiste et vous livre sa vision du monde qui vous entoure, avec des mots de trois syllabes et des références compréhensibles... une révolution, quoi.

Vous avez un talent de rédacteur, de maquettiste ou de graphiste et l'envie de sortir un peu du marécage de la querelle dynastique ? Rejoignez l'équipe éditoriale et contribuez à la diffusion d'une revue indépendante et objective pour renforcer les liens de la diaspora monarchiste et sauver la forêt amazonienne.



CONFÉRENCE
 MONARCHISTE
 INTERNATIONALE

Vos idées, vos mots, votre mag'



Et si l'on faisait un peu de *politique* ?...

par **Sylvain ROUSSILLON**

Secrétaire Général de la Conférence Monarchiste Internationale

Je sais que bon nombre de lecteurs sera déçu que ce numéro n'aborde pas l'histoire des monarchistes italiens, mexicains ou éthiopiens. Qu'ils se rassurent, *La Toile* leur réservera encore quelques beaux numéros spécialisés dans telle ou telle partie du monde.

Identiquement, nous avons voulu sortir de certains autres dossiers plus ou moins classiques, même s'ils étaient parfois inattendus, comme le monarchisme de gauche ou les monarchistes et les élections.

Pour résumer, c'est un numéro plus *politique* que nous avons voulu vous proposer ce printemps autour d'un thème récurrent dans nos *milieux*, mais souvent mal connu et traité comme si la vie publique de ce pays était restée figée immuablement durant des décennies.

En caricaturant (à peine...) on peut écrire que l'avis des monarchistes en matière de décentralisation se résume à ces deux positions existentielles : il faut préserver les spécificités régionales et il faut abolir les départements (héritage « satanique » de la révolution, tout le monde l'aura noté). Or, d'une part les départements, en plus de 200 ans d'existence ont eu le temps, largement, de trouver leur place et leur légitimité dans le paysage institutionnel français, et d'autre part il y aurait beaucoup à dire sur les spécificités régionales... Je lisais récemment le texte d'un monarchiste niçois expliquant que nul, à Nice, ne se reconnaissait dans le département des Alpes-Maritime, ce que je veux bien admettre (ces mêmes Niçois s'identifiaient-ils mieux en PACAïens, je ne saurais le dire) et il en tirait donc la conclusion que les départements étaient obsolètes. A Nice peut-être. Dans la Loire, les habitants s'identifient plus à leur département, voire à leur ancienne province, le Forez, qu'à leur Région Rhône-Alpes, région avec laquelle ils ne partagent ni le fleuve Rhône, ni les Alpes... Evitons donc les caricatures, les avis définitifs et les positions tranchées.

La décentralisation est en perpétuelle évolution et elle ne saurait se limiter aux vieilles empoignades entre départementalistes et régionalistes. L'avenir des communes, le rôle des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération, des Communautés Urbaines, des aires Métropolitaines bientôt, appartiennent au débat. Sans même parler des révolutions fiscales qui accompagnent ces réformes territoriales...

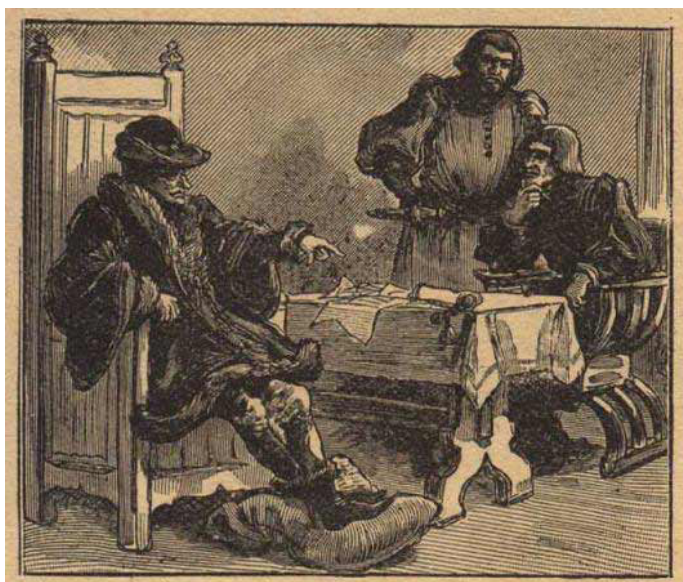
C'est donc un numéro *politique* au sens propre du terme que vous feuilletez aujourd'hui. Les amateurs d'exotisme seront probablement un peu déçus. Pour ceux qui estiment que les monarchistes doivent opérer un retour dans le champ du débat des idées, nous souhaitons que ce numéro soit un bon outil de réflexion et de travail.

Bonne lecture.

La France administrative sous l'Ancien Régime

Dès 1680, le royaume de France apparaît aux yeux de l'Europe comme le pays le plus unifié, le plus centralisé, grâce à ceux que l'on appelle les hommes de plume. Il faut dire que la naissance de l'administration française, œuvre des Valois et des Bourbon, a déjà quelques siècles derrière elle puisqu'elle naît en même temps que l'Ancien Régime, à la mort de la féodalité. La division territoriale première de l'Ancien Régime est la province. A sa tête se trouve un officier royal, le gouverneur. Pour compenser les différences liées à la taille des provinces, au XVI^{ème} siècle Henri II décide d'adjoindre des intendants aux gouverneurs, les provinces sont divisées en « généralités » gérées par l'intendant (le nombre dépend de la taille de la province). Ces hommes ne sont pas des « officiers » (hommes ayant acheté une charge), mais des « commissaires », nommés par le Roi et son Conseil pour une durée déterminée. Leurs prérogatives sont larges : ils sont censés contrôler les officiers et tempérer leur indépendance. On peut donc dire que l'administration est double, l'une agit (les officiers), l'autre contrôle (les intendants et autres commissaires).

La justice



Pour ce qui est de l'organisation judiciaire, elle repose sur les officiers, elle est dirigée par le Chancelier (l'équivalent de notre Garde des Sceaux), le Conseil privé du Roi coiffe tout le système et fixe la jurisprudence. Ensuite, on trouve tous les degrés de l'échelle judiciaire. Les prévôtés sont des tribunaux de première instance, les bailliages (nos cantons actuels) les tribunaux de grandes instances. Henri II crée les présidiaux, officiellement pour soulager les Parlements, officieusement pour contrecarrer leur pouvoir. Il s'agit de bailliages aux pouvoirs étendus. Enfin, les Parlements : treize cours souveraines dont les arrêts ne peuvent être cassés que par le Roi en son Conseil (ci-dessus Louis XI en son Conseil), qui ont pour fonction d'enregistrer les actes royaux et ont le droit de remontrance. Du fait de ce pouvoir politique, les Parlements délaissent la fonction judiciaire pour les affaires publiques : l'implication du Parlement de Paris dans la Fronde en est un exemple révélateur. A ce système ordinaire, s'ajoutent toutes les cours spécialisées (les amirautés, les sièges des eaux et forêts, etc), sans compter les tribunaux ecclésiastiques. La complexité des structures judiciaires crée de nombreux conflits de compétence et l'origine coutumière des institutions rend difficile la création d'une carte judiciaire du royaume, d'autant que chaque office a une double nature : juridiction et direction.

La fiscalité



En effet, le découpage judiciaire servait aussi de découpage fiscal, avec un système complexe : il faut distinguer impôts directs et indirects. Ces derniers sont prélevés par les fermiers généraux (ci-dessus) — qui ne dépendent pas des officiers — qui s'engagent pour une durée de six ans à percevoir les taxes et à reverser un minimum garanti à l'Etat. Le Trésor a donc la certitude de revenus fixes et le mécontentement des sujets se porte sur les fermiers et non sur le Roi. Quant à l'imposition directe, elle est à la charge des officiers receveurs (un ou deux par impôt) sous le contrôle des intendants. Le régime fiscal est lié aussi à l'existence de deux types de statut : dans les pays d'élection, seuls les roturiers sont imposés sur la fortune, dans les pays d'état, la taille est calculée sur les biens et les terres, et concerne tout le monde.

• Praxagora •

LA TOILE VOUS PLAÎT ?
IL EXISTE UN MOYEN DE LE MONTRER...

Participez au financement et au développement de votre journal ; permettez-lui de devenir bimestriel en effectuant un don en-ligne sur :

<http://latoile.monarchiste.com>

La Réforme Territoriale : Acte 3 de la décentralisation ou Acte 1 de la recentralisation ?

Nul ne contestera sérieusement qu'une réforme de nos Institutions locales était nécessaire. Entre 36.000 communes, 100 départements, 27 régions, des intercommunalités à n'en plus finir, des SIVU et autres SIVOM dans tous les coins, sans parler de quelques survivances comme les Pays ou de quelques particularismes locaux issus d'expériences plus ou moins heureuses, le « millefeuille institutionnel » français devenait de plus en plus indigeste, tant pour les électeurs que pour les élus eux-mêmes.

L'Etat s'est donc servi d'un prétendu chiffre de 40 milliards de déficit de ces collectivités (prétendu, puisque ce chiffre n'apparaît absolument pas dans le rapport de la Cour des Comptes tant de fois brandi par les Ministres concernés...) pour lancer une réforme que, déficit ou pas, le principe de réalité rendait nécessaire.

Premier effet de cette réforme, le législateur institue deux couples. Un couple communes/intercommunalités et un couple départements/régions aux compétences complémentaires. Exit donc, à court ou moyen terme, la multitude des syndicats intercommunaux (SIVU et SIVOM), les Pays... Par ailleurs toutes les communes de France devront, sans exception, adhérer à une intercommunalité et ces dernières devront rapidement fusionner entre elles pour atteindre un plancher critique minimal de 25.000 habitants. Tout cela peut sembler extrêmement directif, mais il est clair que devant l'afflux des obligations légales pesant sur les communes et les intercommunalités (loi sur l'eau, gestion des déchets, compétences scolaires, voiries communales et communautaires), les plus modestes d'entre elles n'avaient plus les moyens de faire face à leurs obligations, sauf à demander l'aumône aux Départements qui, eux aussi, chargés du « social », voient souvent plus de la moitié de leur budget global annuel passer dans le RSA, la Vieillesse, le Handicap et les aides en tous genres.

Pour autant, et c'est là que l'on peut s'interroger une première fois sur la réalité de la volonté décentralisatrice du gouvernement, l'Etat, en supprimant la Taxe Professionnelle (TP), a porté un coup très rude aux finances locales. Certes, l'Etat compensera à l'euro près, nous dit la réforme... Mais tous les élus locaux savent très bien d'une part que c'est faux, d'autre part que l'Etat paye toujours en retard et enfin que, détenant du coup les cordons de la bourse, il a entre les mains les outils d'une recentralisation financière dénoncée à grands cris par la Gauche et plus discrètement par les élus locaux de Droite...

On peut bien évidemment discuter éternellement du bien fondé ou non de la TP, impôt injuste disait l'Autre... C'est un impôt qui avait au moins le mérite d'être simple, compréhensible et d'assurer l'autonomie financière des collectivités en récompensant celles qui géraient bien et en pénalisant les autres. Le remplacement annoncé de la TP par une Contribution Economique Territoriale (CET) composée de modules divers et variables comme la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), modules auxquels il convient d'intégrer l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) et la Taxe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM), fait qu'aujourd'hui même le plus tordu des énarques n'y retrouve plus ses trombones. Que dire alors du modeste maire d'une commune rurale, du patron de PME ou de l'artisan qui se demande s'il n'aurait pas dû faire HEC au lieu de solliciter un mandat de ses électeurs ou de monter son entreprise... Le gouvernement français vient d'inventer une nouvelle forme de jacobinisme : la recentralisation par la confusion mentale et fiscale.

Ce qui va aussi considérablement changer la donne politique,

c'est le nouveau mode de scrutin. Exit pour les Régionales le scrutin de liste. Désormais, les Conseillers territoriaux vont remplacer les Conseillers généraux et les Conseillers régionaux. Il s'agira des mêmes personnes, élues lors d'un même scrutin uninominal, sur et par un territoire donné (on retombe sur la règle des 25.000 habitants). C'est donc la fin de la représentation proportionnelles pour bon nombre de formations politiques minoritaires (FN, Front de Gauche, Europe Ecologie, MODEM) et la réaffirmation d'une volonté de bipolarisation de la vie publique au sein d'un Etat « UMPS ». Par ailleurs, la disposition des 25.000 habitants par territoire représenté élimine de fait bon nombre de territoires ruraux, parfois isolés mais constituant des bassins de vie à part entière, contraints de fusionner avec leurs voisins sur des bases purement démographiques et plus du tout représentatives d'un territoire ou d'un terroir.



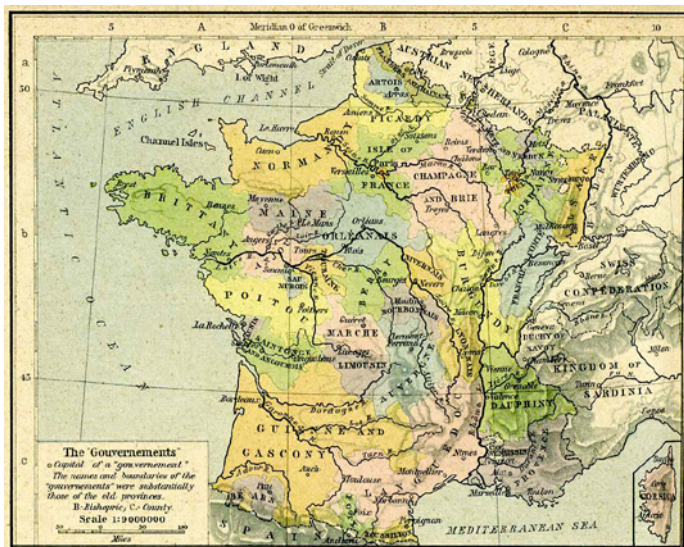
C'est un double coup porté d'une part à la diversité politique de notre pays, mais aussi à sa diversité géographique ; une recentralisation par le code électoral.

Enfin, en termes d'aménagement du territoire, on notera que le gouvernement a très clairement choisi de donner sa préférence au monde urbain plutôt qu'à la ruralité. Cette réforme territoriale, en permettant la création de Métropoles, sortes de géants institutionnels, démographique et politique, va laisser sur le bord du chemin de nombreux secteurs du territoire français articulés autour de villes moyennes ou petites. Et l'on peut à juste titre s'interroger sur le développement économique et humain de ces secteurs quand on sait que par ailleurs l'Etat a doté les zones urbaines d'un terrible outil de régulation territoriale, le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) qui, placé entre les mains des élus urbains, limite arbitrairement le développement économique et démographique des zones rurales ou semi-rurales. On ne se souvient pas que l'Etat ait eu de telles prévenances à l'égard de la ruralité lors de la désertification de nos campagnes il y a quelques dizaines d'années alors qu'aujourd'hui, nos campagnes avaient tendance à se redensifier... C'est la recentralisation par une gestion autoritaire de l'aménagement de nos territoires.

Je ne suis pas un acharné du monde rural, ni un fanatique de nos 36.000 communes, un ardent défenseur de la proportionnelle, ou un tueur de départements... Il fallait à notre pays une loi de modernisation et de réforme territoriale. Mais force est de constater que cette loi a été menée trop vite, sans forcément associer les bons interlocuteurs, sans tenir compte de la réalité des territoires. Et cet Acte 3 de la décentralisation ressemble fort à une recentralisation forcée. Y avait-il une autre conséquence à attendre d'une méthode sarkozienne ?...

• Sylvain Roussillon •

Vers la France des Provinces



Dès qu'en France on parle d'organisation administrative du territoire ou d'aménagement de ce même territoire, le traditionnel clivage droite-gauche vole en éclat pour céder la place à une empoignade musclée entre « jacobins » et « girondins », « royaux » et « frondeurs », « versaillais » et « communards ». Entre les partisans du « Pré Carré » et les défenseurs de chaque potager que renferme ce pré carré, il y a plus qu'une simple vision caricaturale de la France, il y a un sillon qui semble infranchissable.

Les pouvoirs publics, dans leur grande sagesse électorale, ont habituellement ménagé les uns et les autres, conservant à l'Etat ses prérogatives régaliennes mais distribuant aux différentes collectivités quelques pouvoirs — quelques postes de dépenses pour l'essentiel — toujours sous tutelle et abandonnés à l'humeur changeante et unilatérale des Chambres Régionales des Comptes. L'absence de volonté de réforme a conduit à une superposition structurelle qui, des agglomérations aux départements, des régions aux communautés de communes, en passant par les « pays » et les multiples syndicats intercommunaux, conduit la France à ressembler à un gigantesque puzzle administratif sorti tout droit d'une imagination orwellienne. Un ancien candidat à l'élection présidentielle avait dénoncé les technocraties, nous en sommes au cœur.

L'Europe aura cependant eu pour mérite de raviver un vieux débat français. A travers le clivage fédéral/confédéral ou, pour parler comme tout le monde, Europe des régions/Europe des nations, se pose la vraie question de la décentralisation française.

Sur ce sujet, les avis définitifs ne manquent d'ailleurs pas. Des cantons suisses aux länder allemands, en passant parfois même par les Etats-Unis, des experts autorisés nous brosent le tableau de modèles universels et sans défaut. Exit donc l'inégalité législative dont souffrent les USA, exit aussi la progression électorale du phénomène liguiste en Suisse, illustration s'il en est d'un profond malaise, exit encore la précaire stabilité gouvernementale allemande, sujette et victime de possibles retournements conjoncturels de majorité, ici et là, en Bavière, en Basse-Saxe ou au Schleswig-Holstein.

C'est qu'à force de s'auto-convaincre que la France est le pays du « mal français », on en arrive parfois à oublier que la France est aussi, parfois, le pays du bien ou du mieux.

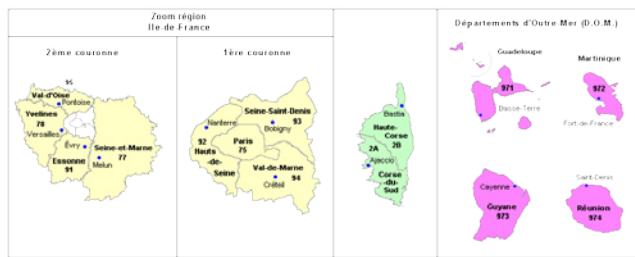
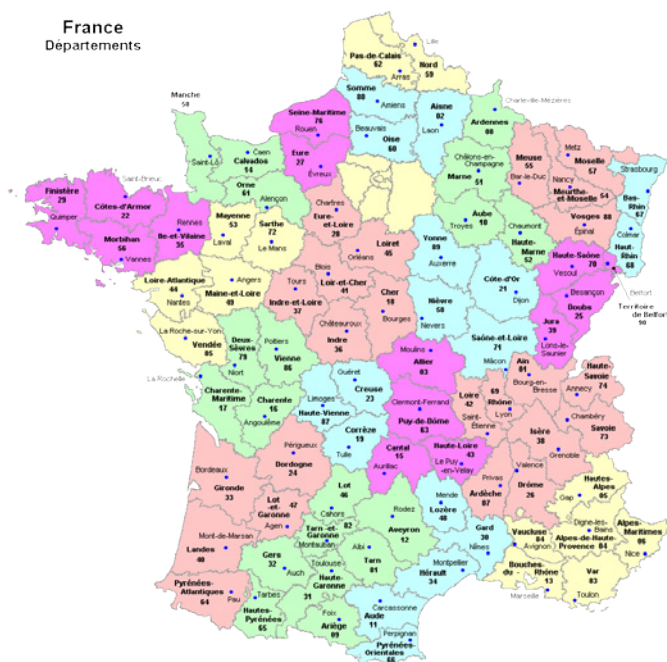
Il est clair cependant que 36.000 communes (c'est-à-dire plus que tous les pays membres de l'union européenne réunis !), 100 départements, 27 régions et un nombre indéterminé et indéterminable de communautés, de syndicats intercommunaux et de pays, à la gestation diverse et variée, ne contribuent certainement pas à donner une image lisible de la France. Citoyens et élus ne s'y retrouvent plus.

Il existe en effet une spécificité française. Le terme a évidemment été utilisé à tort et à travers, qu'il s'agisse du fromage au lait cru ou du droit de grève. En ce qui concerne l'unité nationale, voire même l'idée nationale, le fait est cependant bien prégnant et original. L'unité nationale des Etats-Unis date de 1865 à la suite d'une guerre de sécession plus meurtrière à elle seule que tous les autres conflits réunis auxquels ont participé les Etats-Unis ; le Royaume-Uni ne trouve son équilibre qu'au prix d'énormes compromis qui vont de l'Irlande à l'Ecosse en passant par le Pays de Galles et peut-être bientôt la Cornouaille ; l'Allemagne et l'Italie, dont l'unification, dont l'idée même d'unification, ne remonte qu'à quelques décennies ; l'Espagne aussi, contrainte de transiger avec les Basques, les Catalans ou les Canariens. Conçoit-on enfin la spécificité française ?

La France est en effet le fruit d'une expérience politique unique en son genre. Historiquement s'y mêle la douceur de la civilisation romaine, la rudesse des invasions franques et les accents humanistes de la Chrétienté ; politiquement, qu'ils aient été fils de Vendée ou des Soldats de l'An II nos ancêtres nous abandonnent le même message. Certes la force et la propagande ne sont pas absentes de cette lente construction historique, politique et géographique, mais il n'en demeure pas moins que notre pays a su trouver un équilibre national que l'on ne rencontre guère ailleurs.

Evidemment, nous avons nos Corses, nos Bretons, nos « Savoisiens » et nos Basques. Mais en toute honnêteté, faut-il voir à travers leurs diverses aspirations une volonté réelle de démembrement du territoire national, ou plus simplement une aspiration, trouvant parfois sa traduction dans la violence, à un ré-enracinement ? Il est clair que la mondialisation économique, l'accélération de la construction européenne, l'évolution de la société et les incertitudes liées au quotidien ont entraîné et entraînent une perte des points de repère pour bon nombre de nos concitoyens. Il est donc naturel, sinon légitime, que beaucoup souhaitent revenir à une vision plus humaine des



France
Départements

choses et amorcent un mouvement de repli en direction de leur coin de terroir.

Or, en ce domaine, la France ne semble proposer qu'un puzzle administratif complexe dans lequel le citoyen lambda n'identifie plus les rôles et les attributions des uns et des autres. A un besoin de proximité nous répondons par une multiplication d'interlocuteurs.

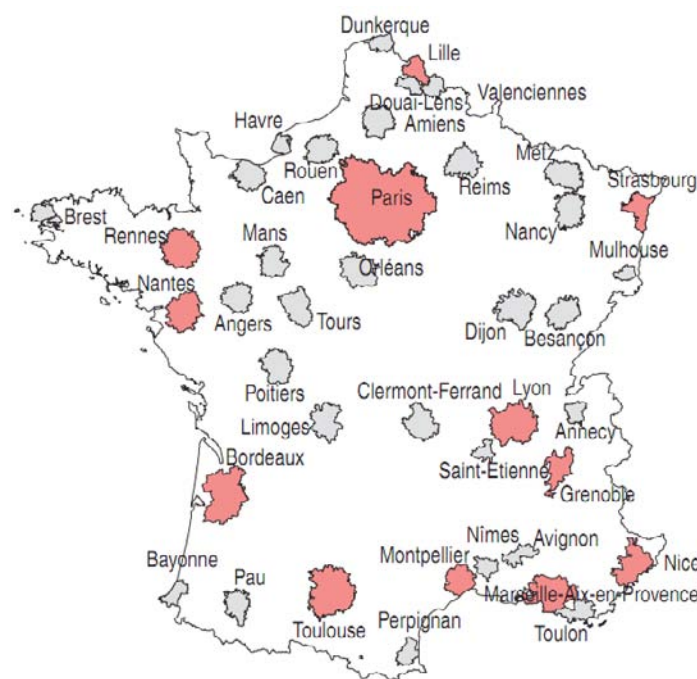
Alors, faut-il sacrifier quelques échelons administratifs, en rajouter un ou deux comme cela semble être la tendance actuelle, ou plus raisonnablement n'aurions-nous pas intérêt à simplifier notre organisation administrative par une refonte totale du système ?

Entre la centaine de départements (ci-dessus), au découpage parfois sujet à discussion, et les 26 régions, souvent tellement surdimensionnées qu'il est bien difficile de mettre en place une véritable politique régionale identifiable par tous les intéressés, il existe certainement une solution qui permettrait de créer une cinquantaine d'ensembles administratifs cohérents. Quoi de commun en effet entre les préoccupations des habitants de Haute-Savoie et ceux de la Loire, dans les piémonts du massif auvergnat, pourtant intégrés dans la même macro-région de Rhône-Alpes ? Quoi de commun entre Gandrieu, située en plein cœur du Massif Central, en Lozère, à 170 kilomètres à peine de Clermont-Ferrand (et à 240 de Montpellier...) et Argelès-sur-Mer, aux portes de l'Espagne, avec ses plages donnant sur la Méditerranée ? Toutes deux sont pourtant des communes membres de la même région Languedoc-Roussillon...

Quitte à passer pour un parfait rétrograde, je pense qu'élus et spécialistes de l'aménagement du territoire devraient se pencher sur le principe des provinces d'Ancien Régime (page de gauche). Dans la France actuelle, on arriverait très certainement à trouver un découpage équilibré et respectant le souci de proximité et d'identification de chacun. Les habitants de l'Indre-et-Loire ou du Cher dans la région Centre seraient certainement soulagés de redevenir des Tourangeaux ou des Berrichons à défaut de demeurer des... des quoi au fait ? Des « Centraux », des « Centralistes », des « Centraliens » ou des « Centristes » ? Dans mon propre département de la Loire en Rhône-Alpes, je constate quotidiennement que les « Ligériens » ne sont pas prêts de supplanter les « Foréziens » et qu'en aucun cas ils ne se sentent « rhônalpins » n'étant concernés ni par le Rhône, ni par les Alpes...

Maintenant que les passions politiques qui avaient présidé à la création des départements sont éteintes, maintenant que le besoin de repères rend caduc un découpage régional aux racines bien peu développées, il convient pour pérenniser la décentralisation de passer à une autre étape. Celle des provinces, identifiées culturellement par nos concitoyens, ne me semble pas absurde.

• Sylvain Roussillon •



Source : Insee, recensement de la population 2006.

TERMINATION

La France est-elle soluble dans le Chouchen ?...

Une fois n'est pas coutume, mais la France est très en retard sur le principe même d'une des nombreuses chartes et conventions européennes. Alors que nos gouvernants, de droite comme de gauche, sont généralement les premiers à se battre pour pouvoir apposer au bas d'un texte européen qui son paraphe, qui sa signature, accompagnés des empreintes de ses dix doigts et de son ADN, voilà que sur un texte au moins, un seul, on rechigne et on renâcle...



Il est vrai que, pour anecdotique que soit la charte en question, elle trifouille au plus profond des entrailles républicaine de la nation. Pensez donc ! Il s'agit de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, destinée d'une part à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen, et d'autre part à favoriser l'emploi de ces langues dans la vie privée et publique. Le débat n'est pas nouveau puisqu'il date de 1999. Le 7 mai 1999, la France s'est en effet engagée, du bout des lèvres et du stylo-plume, à signer l'application de 39 articles seulement sur les 98 que compte la charte. Et puis plus rien. Le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République

de l'époque, Jacques Chirac, avec le soutien du Premier ministre du moment, Lionel Jospin, a refusé la ratification de cette charte jacobinicide au moment où les Britanniques faisaient une place au Gaélique écossais, au Gallois, au Gaélique Irlandais, au Manxois, au Scots, au Scots d'Ulster et au Cornique... Même les Allemands, que l'on imagine assez homogènes sur le plan du langage, n'ont pas hésité à faire une petite place linguistique au Bas-allemand, au Danois (parlé au Schleswig-Holstein), au Frison oriental et au Frison septentrional (parlé en Basse-Saxe), au Romani ainsi qu'au Haut-sorabe et au Bas-sorabe (parlés en Lusace, est de la Saxe et sud du Brandebourg). Un discret rappel du pied du Conseil de l'Europe au successeur de Chirac en 2008 est resté lettre morte. Un et indivisible nous sommes, un et indivisible nous resterons !

Le français, langue véhiculaire

Or, le véritable problème de cette charte européenne est peut-être précisément d'être européenne. La France n'a pas la même histoire que la Belgique ou l'Espagne, et les aménagements trouvés avec les Catalans ou les Flamands, dans un contexte fédéral donné, n'ont peut-être pas leur place en France. Le français est la langue véhiculaire de notre pays depuis les ordonnances de Villers-Cotterêts prises par François I^{er} et nous lui devons une part de notre unité nationale. Or certaines dispositions de la charte tendent à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la « vie privée » mais aussi dans la « vie publique », à laquelle la charte rattache la justice, les autorités administratives et les services publics. On imagine bien l'embarras du fonctionnaire nouvellement nommé à Hendaye et contraint de s'exprimer en basque... Déjà que l'administration française a du mal à répondre en français...

Volem vuire al pays

Pour autant personne ne conteste sérieusement la nécessité d'encourager et de promouvoir des langues qui, à des titres différents, font partie de notre patrimoine culturel. Il est d'ailleurs de l'intérêt bien compris de la France — et de la francophonie — d'encourager la renaissance des identités régionales, mouvement qui s'inscrit dans une aspiration plus large à préserver ses traditions et ses racines dans un monde en voie de globalisation. Mais il s'agit bien, dans la plupart des cas, d'une « renaissance », les Hussards noirs de Jules Ferry et leurs enfants de troupe ayant bien mérité de la III^{ème} République par une éradication presque complète des langues et patois régionaux. En ce domaine aussi, la charte européenne semble bien décalée au regard d'une particularité tristement française.

Une troisième voie française

Peut-être convient-il donc de trouver une voie typiquement française de développement de nos langues régionales hors des sentiers glissants de la charte européenne. Les Régions et les Départements ont déjà des compétences reconnues en matière de décentralisation et d'éducation, bientôt les Communautés de Communes viendront apporter une pierre, notamment culturelle, à l'édifice du rééquilibrage du territoire français. Il y aurait peut-être là, à travers ces institutions et organismes, un moyen de dépasser une bonne fois le centralisme dogmatique à la française en mettant en place de véritables politiques locales qui ne remettent pas en question l'unité nationale et de permettre ainsi à tel ou tel poète martégale de demeurer fidèle à son félibre sans renier son pré carré.

• Sylvain Roussillon •

Régions vs. Nations ?



Quand la Hanse allemande, qui était une CEE avant l'heure, le céda aux Etats-nations à la paix de Westphalie (1648), les peuples européens apprirent vite ce que signifiaient les points-tirets que les experts d'alors avaient tracés sur des cartes de papier. Dans leurs frontières négociées au mètre près, les Etats devenaient des enjeux parfaitement concrets, parfaitement pesés, parfaitement négociables. Les nations immanentes demeuraient, comparses des fois, éparses aussi, et le mouvement se fit vers l'adéquation suprême d'un état pour toute sa nation. C'est l'irrédentisme, l'Europe faillit en crever.

1648-1948 : au Congrès de La Haye, Winston Churchill annulait trois cents ans de malheurs en appelant à l'union du continent dans ce qui allait devenir le Conseil de l'Europe. On allait retricotter Westphalie en sublimant les intérêts nationaux résiduels dans le mercantilisme d'une union de libre-échange chapeautée d'un codex moral sensé régler les poussées nationales. C'est la démocratie chrétienne qui prit l'affaire en main et construisit les communautés européennes. Les Etats étaient dès lors visés. Avec la CEECA⁽¹⁾ on remontait les *hanses*, ils firent semblant de ne pas le voir.

Les décideurs économiques privés, qui doivent anticiper plus loin que les Etats pour survivre, ciblent les complémentarités transnationales en créant dans les régions périmétriques des convergences indéliables assez fortes. Le grignotage des Etats par les instances supranationales fait émerger mécaniquement les régions subalternes qui s'agrègent parfois en puissante communauté d'intérêts capable de dicter sa loi aux cabinets ministériels, relégués au rôle de facilitateurs dans l'exploration des jungles réglementaires *locales*. Le grand bassin drainant du

Rhin en est l'exemple-type.

Les Etats n'ont que deux solutions. Soit ils se cabrent et reculent pied à pied en bon ordre comme une armée disciplinée, mais ils reculent — c'est le cas de la France qui continue à faire illusion chez elle —, soit ils accompagnent leurs pôles économiques majeurs de toutes les mesures fiscales et sociales propices à un développement réussi, attendant de l'enrichissement futur de la nation leur propre consolidation, c'est le cas de l'Allemagne et des pays du Nord. Les succès économiques germaniques sont en partie dûs aux réformes en profondeur de la société allemande menées à bien par le chancelier Schröder sur demande du patronat.

La conquête du land de Bade-Wurtemberg par Die Grünen de Cohn-Bendit (ci-dessous) va influencer fortement l'Alsace mitoyenne où Europe-Ecologie-Les-Verts du même Cohn-Bendit a fait des scores enviables aux cantonales. Très influencés par leur cousin germain, les Alsaciens doivent résoudre plusieurs questions d'environnement à commencer par l'arrêt d'exploitation de la vieille centrale nucléaire de Fessenheim. La question induit de trouver des réponses valides à deux questions : quid des 700 emplois directs (plus autant d'indirects) sur l'agglomération de Mulhouse, et où retrouver les 16 millions d'euros de taxes annuelles que M. Proglio paie aux Alsaciens ?

L'autre défi est l'agriculture intensive invasive et la concurrence de plus en plus forte de l'agriculture organique allemande. Le fleuve n'est pas une frontière mais l'aorte unique des deux régions, et le parti écologiste affiche clairement que « l'Alsace s'épanouira par une nouvelle coopération rhénane ». Traiter la salubrité des eaux, la qualité de l'air, la sécurité de la batellerie, voire la pression cynégétique chacun dans son coin, est absurde. Aussi les structures de coopération se multiplient-elles et l'autonomie badoise déteint sur sa soeur occidentale.

L'Europe des nations a toutes ses chances car les nations sont éternelles. L'Europe des Etats, c'est moins sûr. Le temps de la Hanse est revenu, qui fait du commerce des choses le seul moteur des ambitions humaines, laissant à chacun le choix de s'enrichir l'esprit sans subir la dictée étatique. Les régions mitoyennes ont vocation à s'entendre par leur simple proximité de vue. C'est une tendance lourde que démontre l'Europe rhénane. Les Etats impotents, archaïques ou surdimensionnés sont destinés à s'effondrer sous leur propre poids. Si l'ambition des régions est de singer les Etats qu'elles auront surmontés, elles en partageront ultérieurement le destin.



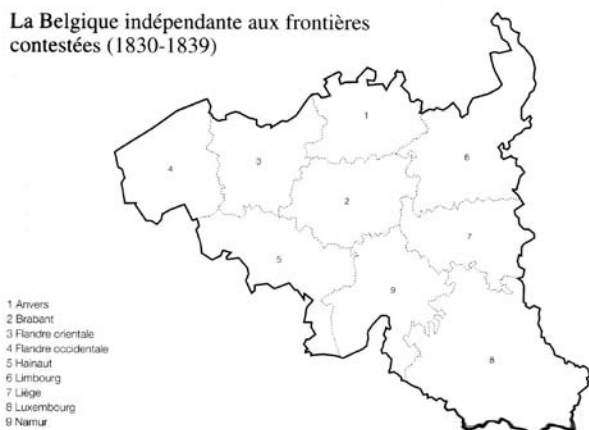
• Catoneo •

1. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (les six pays fondateurs de l'Europe institutionnelle) donnait l'autonomie à l'économie transversale pour surmonter à l'avenir les dérives agressives des Etats. Pendant cinquante ans, la Haute Autorité de tutelle régla ses marchés par un réseau de guichets normalisés indépendants, au seul bénéfice des acteurs économiques du secteur.

La question belge

En Belgique les crises politiques se suivent et se ressemblent. Toujours sans gouvernement depuis maintenant dix mois, le Royaume connaît la plus grave crise de son histoire. Dans ce contexte, le Roi Albert II peine à ramener le calme. Mais peut-il être le garant de l'unité d'un pays divisé ? Le Roi seul peut-il sauver la Belgique ?

La Belgique indépendante aux frontières contestées (1830-1839)



Créé de toute pièce en 1830, le Royaume de Belgique (ci-dessus) vit peut être ses dernières heures. L'éclatement du pays est désormais envisagé publiquement par les différents responsables politiques du pays. Il faut dire qu'au fil de sa courte histoire, la Belgique n'aura que rarement réussi à dépasser cette fracture linguistique qui divise ses communautés. Aujourd'hui encore les nationalistes flamands justifient leur volonté sécessionniste par « l'arrogance francophone ». De fait cette confrontation communautaire n'est pas nouvelle et date de 1815, quinze ans avant la naissance de l'Etat belge. Les vainqueurs de Napoléon I^{er} s'entendent pour réunir sous l'autorité de Guillaume d'Orange les anciens Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liège et les Provinces-Unies. Le nouvel ensemble, s'il est cohérent sur le plan économique, l'est beaucoup moins sur les plans politique, religieux et linguistique. L'ancien Stathouder des Provinces-Unies s'en prend aux libertés locales, désavantage les catholiques alors que ceux-ci sont majoritaires dans les régions belges, et impose le néerlandais comme langue officielle, pénalisant une population qui parle soit le français soit un dialecte flamand relativement différent de la langue pratiquée en Hollande. Les belges prennent exemple sur leurs voisins français et s'unissent pour chasser les hollandais.

Si la révolution belge de 1830 s'appuie sur des citoyens de toutes les communautés, ses dirigeants sont dans leur immense majorité francophone. Le Premier ministre d'alors, Charles Rogier, impose le français dans toutes les fonctions civiles et militaires, pour « détruire peu à peu l'élément germanique ». Le Roi Léopold I^{er}, né de Saxe-Cobourg et Gotha, et sa famille, devront eux-mêmes faire oublier leurs origines allemandes pour être acceptés de leurs nouveaux sujets. Majoritaires dans le pays, les flamands devront attendre 1898 pour que les lois soient aussi publiées dans leur langue. Des histoires de condamnés à mort ne comprenant pas leur jugement ou de soldats flamands incapables lors de la Grande Guerre d'obéir aux ordres de leurs officiers francophones alimentent un discours qui, déjà, conteste l'existence d'une nation belge homogène. En écho, le Wallon Jules Destrée écrit, en 1912, une vibrante Lettre au Roi : « Sire, laissez-moi vous dire la vérité, la grande et horrible vérité : il n'y a pas de Belges ». La même année, une Assemblée

wallonne, suspectant les Flamands de vouloir constituer « un pays distinct », réclame « une union basée sur une indépendance réciproque ». Plus troublant, certains activistes flamands, peu soucieux de l'indépendance nationale, profitent de l'occupation allemande lors de la première guerre mondiale pour favoriser leurs vues autonomistes. Plus tard, plus d'un autonomiste flamand tombera dans le piège de la collaboration dans une Belgique occupée par les armées hitlériennes. Le discours des nationalistes flamands n'en sera que provisoirement discrédité pour gagner en popularité aux franges d'une d'une extrême-droite très remuante.

La question communautaire accapare l'histoire récente de la Belgique, cinq réformes de l'Etat ont transformé profondément le Royaume (ci-dessous). Le schéma actuel, avec ses trois régions et ses trois communautés est basé sur un « double fédéralisme » et se révèle d'une infinie complexité pour les non-initiés. Des institutions ont été créées ou transformées sans que l'on ne fasse disparaître les précédentes, les revendications des uns, autonomie culturelle pour les Flamands et fédéralisme économique pour les Wallons, ont été appliquées sans toutefois que l'on ne reconnaisse jusqu'en 1993 le principe même du fédéralisme. Une situation qui ne satisfait toutefois personne...



Les élections de juin 2006 marquent le début de la crise actuelle. Si les séparatistes du Vlaams Belang s'imposent comme la seconde force flamande, c'est au parti CD&V (les chrétiens flamands) et à son chef Yves Leterme (page de droite) qu'il revient désormais de former un gouvernement de coalition, une tâche qui, dès les premières négociations, apparaît impossible, les Wallons lui reprochant son alliance avec les nationalistes flamands. La situation se complique encore lorsque les députés flamands votant pour la première fois comme un seul bloc et usant de l'avantage de leur majorité naturelle adoptent une proposition de loi limitant les droits électoraux des francophones vivant à la périphérie bruxelloise, la désormais fameuse circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV). Tous les regards se tournent alors vers le Palais, « le roi doit essayer de rendre possible ce qui est réalisable » écrit André Molitor, ancien chef de cabinet du feu Roi Baudouin. Pour sortir le pays de l'impasse, il faut toute la diplomatie du Roi Albert II qui obtient la formation d'un gouvernement « transitoire », c'est à dire chargé uniquement de la gestion quotidienne du pays et reportant ainsi les décisions importantes à plus tard. Le « transitoire » ne tient toutefois pas, le Premier ministre Yves Leterme démissionne, puis revient aux affaires pour enfin quitter définitivement ses fonctions sur



fond de montée de tension autour de l'arrondissement de BHV. Après quatre ans de tergiversations, les belges retournent donc aux urnes en juin 2010. Et le résultat ne résout rien. Le grand

vainqueur, Bart de Wever, de la Nieuw-Vlaamse Alliantie, est un partisan de la sécession. Et comme trois ans plus tôt, les partis ne parviennent pas à former un gouvernement, faute d'entente sur une profonde réforme de l'Etat destinée à accroître l'autonomie des deux communautés linguistiques. Le Roi Albert II a vu les médiateurs jeter l'éponge l'un après l'autre, chacun campant sur ses positions d'avant le scrutin. Le 17 février 2011, le record du monde est battu avec 249 jours sans gouvernement.

Dans son testament politique, le Roi Baudouin, inquiet devant l'évolution fédérale des institutions, avait insisté sur l'unité de ses sujets. Début 2006, reprenant le flambeau, Albert II dénonçait « toutes formes de séparatisme explicites ou feutrées ». Des incantations qu'aura entendu une partie de la jeunesse belge. Des associations étudiantes des deux communautés ont ainsi marqué leur « ras-le-bol » en appelant à « la révolution des frites ». Mais la réaction populaire à cette crise tarde à venir, et le Roi est bien seul, peut-il toujours être le garant de l'union dans un pays coupé en deux ? Une chose est sûre, tant qu'il y aura une Belgique il y aura un Roi et une monarchie..

• Soreasmey de Khemara •

welkom in - welcome in - 歡迎 - bienvenue à
مرحبا بكم في - benvenuto a - Добро пожаловать в



Bananenrepubliek België

Wereldrecordhouder regeringsonderhandeling (249 dagen politiek geknoei)

publicité

REX APPEAL
Monarchism with style



La dévolution britannique : un Etat unitaire décentralisé

Bien que possédant une forte tradition centralisatrice au profit de Londres, cœur de la nation anglaise, le Royaume-Uni s'est engagé depuis dix ans dans une politique de décentralisation ou « dévolution », prise en compte tardive des aspirations nationales des Ecossais, des Gallois et des Irlandais qui n'ont jamais réellement disparu.

L'intitulé même de l'Etat Britannique, « Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord » implique une forte notion de décentralisation ou, pour reprendre le terme exact, de dévolution.

La *devolution* (décentralisation) britannique se distingue des autres formes de décentralisation par une nette séparation des tâches et niveaux : il s'agit d'une séparation des pouvoirs et d'une hiérarchie formelles alors que les autres pays européens ont tendance à s'orienter vers un modèle « intergouvernemental ». Le Royaume-Uni est ainsi considéré comme le pays du « *local government* ». Il s'agit dans le cas britannique comme dans le cas espagnol d'Etats anciennement associés ; sans adopter le modèle fédéral, la Grande-Bretagne a accordé à ses régions des compétences, un pouvoir législatif et une autonomie financière.

Une caractéristique du système politique britannique est son asymétrie. Déjà avant les réformes de Tony Blair, le Royaume-Uni possédait une administration décentralisée et différenciée : les Offices d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord et les *government offices* dans les régions anglaises. La dévolution a renforcé cette asymétrie en y ajoutant une dimension politique et institutionnelle.

Les deux premières institutions établies furent un parlement écossais et une assemblée galloise, n'ayant ni le même statut ni les mêmes compétences. En effet, le parlement possédait des pouvoirs législatifs « primaires », c'est-à-dire qu'il pouvait légiférer sans passer par le parlement de Westminster ; l'assemblée galloise n'avait, elle, que des pouvoirs « secondaires », d'adaptation des lois votées à Westminster, ce qui correspondait aux pouvoirs législatifs d'un gouvernement local. Les pouvoirs fiscaux des deux institutions diffèrent aussi : le parlement écossais peut prélever une partie de l'impôt sur le revenu ou le réduire, dans une fourchette de 3 % ; l'assemblée galloise n'a pas cette compétence. À l'origine, des différences apparaissaient dans la conception des deux institutions et dans le nombre d'élus dans chacune : le parlement, avec 129 élus, distinguait un exécutif, *the Scottish Government*, et l'assemblée ; l'assemblée galloise, avec seulement 60 élus, suivait le modèle de la gouvernance « corporative », à savoir une assemblée sans exécutif mais comportant plusieurs « commissions » (*committees*), chacune avec un président (*secretary*) et dont le leader était le *First Secretary*. Par la suite, une évolution a conduit à séparer l'exécutif, devenu le gouvernement du Pays de Galles, présidé par son *First Minister*, comme en Ecosse. L'assemblée galloise est devenue « l'assemblée nationale du Pays de Galles » (*National Assembly for Wales*) en reconnaissance du caractère « national » du pays. Pour au-

tant, l'assemblée nationale galloise ne possède pas les mêmes compétences législatives que le parlement écossais, mais elle les obtiendra sans doute dans l'avenir.

En outre, le pouvoir exécutif décentralisé, dirigé par un Premier ministre, veille à l'exécution des lois. L'Assemblée nationale du Pays de Galles ne possède pas de pouvoirs législatifs exclusifs mais des pouvoirs dits « secondaires » permettant d'adapter les lois adoptées par le parlement britannique. Ceux-ci correspondent aux pouvoirs précédemment cités hormis l'arbitrage budgétaire. L'assemblée d'Irlande du Nord quant à elle dispose des mêmes pouvoirs que ceux du parlement écossais excepté celui de fixer l'impôt. Cependant, l'instabilité politique et la cohabitation forcée entre catholiques et unionistes voulue par le mode de scrutin rend difficile l'efficacité de l'assemblée ; la dévolution irlandaise semble incertaine et instable malgré des ouvertures possibles.

A la fin des années 80 en effet, le mouvement républicain était à bout de souffle et la lutte était dans l'impasse : ni l'IRA ni les forces de sécurité ne pouvaient s'assurer une victoire. En outre, les républicains avaient découvert les vertus d'une méthode politique de lutte après le succès du gréviste de la faim Bobby Sands aux élections législatives en 1981. À cette période, avec le développement de l'aile politique, *Sinn Féin*, et de bons résultats aux élections municipales et

législatives, le moment a semblé favorable à Gerry Adams et à quelques-uns de ses proches pour ouvrir des négociations avec les Britanniques. Sans revenir sur cette histoire, on rappellera seulement que le résultat de ces négociations fut l'Accord du Vendredi Saint 1998, qui prévoit la création de nouvelles institutions politiques : une Assemblée élue, avec un gouvernement, qui partagerait le pouvoir entre les deux communautés nationaliste et unioniste ; un Conseil des Ministres, modelé sur le Conseil européen, dans lequel des ministres responsables pour les mêmes dossiers (agriculture, tourisme, etc) des deux gouvernements (la République et l'Irlande du Nord) se réuniraient régulièrement pour élaborer des projets en commun ; pour tenir compte de la dimension anglo-irlandaise, un Conseil intergouvernemental entre les gouvernements des deux îles (la République et le Royaume-Uni) ; et, finalement, un Conseil des Iles (*British-Irish Council*), inspiré par le Conseil nordique des pays scandinaves, dans lequel se retrouveraient les instances politiques de toutes les nations et de toutes les régions des deux îles. La nouvelle assemblée de l'Irlande du Nord disposerait des mêmes compétences législatives que le parlement écossais.

Une telle solution, suggérée et encouragée par la Monarchie britannique pourrait avoir comme conséquence historique la pacification définitive du Nord de l'Irlande tout en créant un système d'administration unique en son genre : une communauté autonome cogérée par une Monarchie (le Royaume-Uni) d'une part et une République (l'Eire) d'autre part. Qui dira, après cela, que la Monarchie est un système figé et incapable de s'adapter ?...

• Sylvain Roussillon •



Le Sonderbund ou quand les confédérés gagnèrent la guerre



Malgré son image actuelle, la Suisse ne fut pas toujours calme et tranquille. Après les turbulences de la révolution et de l'Empire, la Suisse se retrouve dans la configuration géographique actuelle. Sa neutralité perpétuelle est reconnue par le Traité de Vienne (ci-dessus) mais sa gouvernance interne se fait toujours selon le Pacte Fédéral sur le modèle de l'antique serment du Grütli de 1291 réalisé par les trois cantons primitifs d'Uri, Schwyz et Unterwald qui se divisera ensuite en Obwald et Nidwald. Elle est alors une assemblée d'Etats libres sans loi ni monnaie commune avec des frontières internes à la Confédération.

Une querelle religieuse puis politique et enfin militaire

Lors de l'arrivée au pouvoir des Radicaux, les mesures de stigmatisation des catholiques hérissent les cantons catholiques, conservateurs attachés à leur indépendance au moins sur ce plan. Les incidents vont se multiplier jusqu'au point de rupture amenant à la création d'une ligue regroupant Lucerne, Fribourg, le Valais, Uri, Schwyz, Unterwald et Zug au sein du Sonderbund. Le Tessin, catholique et italophone, est alors dominé par les Libéraux et ne s'associe pas à la ligue. Malgré la présence des « primitifs », cette alliance est jugée contraire au Pacte Fédéral et le recours à la force est décidé par la Diète. Le Sonderbund est morcelé géographiquement, ses troupes dispersées, son commandement militaire entravé par un mode décisionnel politique et éclaté. En face, l'armée confédérée centralise ses troupes et le commandement unique est exercé par le Général

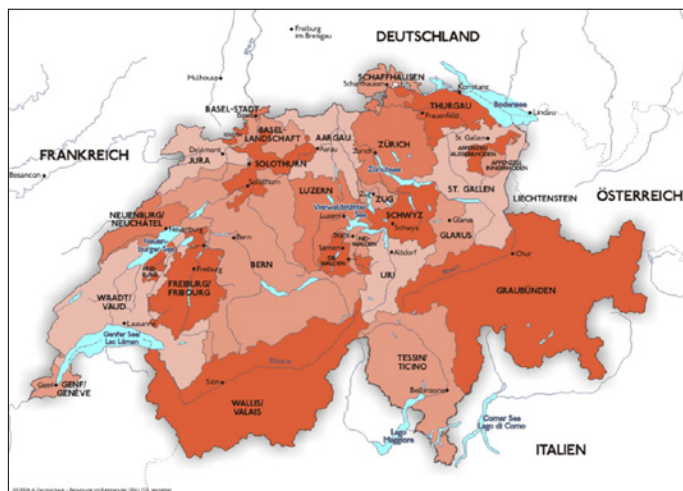
Guillaume-Henri Dufour (1787-1875), genevois formé à l'Ecole Polytechnique (X1807) puis dans les armées napoléoniennes. Les combats sont brefs, les ligueurs sont défaits les uns après les autres en très peu de temps, 27 jours du 3 au 29 novembre 1847. La victoire est sans contestation, le Valais capitulant même sans combattre.

Une guerre suisse propre aux conséquences actuelles

La volonté de Dufour de voir les pertes humaines réduites au minimum, une centaine de victimes environ, les ordres d'épargner les blessés et les fuyards et d'interdire les pillages ont permis d'éviter la création d'une fracture nationale inguérissable. Célébré de son vivant, Dufour reste une figure mythique de la Suisse, son engagement dans la création de la Croix Rouge participa aussi à cette gloire, son nom fut donné symboliquement au plus haut sommet du pays.

Un mythe fondateur

Les conséquences de la guerre vont être la création d'un état fédéral abolissant les frontières intérieures, instituant une monnaie unique (le Franc Suisse) et une armée fédérale et permettant la naissance de la première constitution fédérale de 1848. Celle-ci sera revue en 1871 puis 1999 pour la rendre plus lisible suite aux modifications, les principes restant les mêmes. Ces principes sont la subsidiarité, l'institution supérieure n'intervenant que lorsque l'autorité inférieure n'est pas en mesure d'agir, et la proportionnalité des moyens qui doivent être adaptés au but à atteindre.



Au final, nous relèverons que même si mon titre fut trompeur, puisque la guerre vit la naissance de l'Etat fédéral actuel (ci-dessus), cet épisode est vu comme un des actes fondateurs de la Suisse moderne et non comme un épisode traumatisant à l'instar d'autres guerres civiles. Cette histoire, et celle de la Suisse en général, montre qu'établir des comparaisons avec la France est risqué, la Suisse s'étant construite comme une assemblée libre d'Etats indépendants avant d'évoluer vers sa forme fédérale actuelle. La Suisse n'a donc jamais eu besoin de décentralisation, n'ayant jamais été centralisée. Ces différences ne doivent cependant pas nous empêcher de prêter attention à leurs pratiques de gouvernance si nous voulons/devons construire un état royal décentralisé.

• Toubib •



Juan-Carlos, Roi d'Espagne ou Roi des Espagnes ?...

L'Espagne est, au sortir du franquisme, un pays extrêmement centralisé. Certes on voit rarement des dictatures militaires jouer la carte des libertés locales, mais il se trouve de plus que les hasards et les choix de la Guerre civile ont placé les deux principales régions favorables à une autonomie large et accrue, la Catalogne et le Pays-Basque, dans les rangs des ennemis du soulèvement national. Cela explique aussi la chape de plomb qui va s'abattre pendant près de quarante ans sur les particularismes locaux alors même que dans le camp « franquiste » certains, comme les monarchistes carlistes, étaient des partisans de ces particularismes...

pour ces deux provinces de l'héritage politique direct du carlisme.

- les communautés autonomes « voie rapide » régies par l'article 151 de la Constitution (à l'exception du Pays Basque et de la Navarre) bénéficient de compétences étendues qui incluent l'éducation et la santé. C'est notamment le cas de la Catalogne.
- les communautés autonomes « voie lente » régies par l'article 143 de la Constitution accèdent à certaines compétences avec retard (santé, social).

Les Communautés autonomes ont la possibilité de créer un secteur public propre à l'autonomie si sa prestation est meilleure que le service équivalent des services de l'Etat (principe de subsidiarité).

Il est évident que cette évolution n'a été possible que par la volonté du Roi, et le maintien de l'unité espagnole est le fruit direct de la forme constitutionnelle du régime : la Monarchie.

Le caractère graduel de la mise en œuvre de la décentralisation espagnole permet aux communautés autonomes de se doter progressivement de compétences de plus en plus étendues, y compris de certains aspects régaliens (police régionale), et on peut dire que la décentralisation espagnole est en perpétuelle construction.

En 2002, le processus progressif de transfert de compétences est considéré comme achevé et l'ensemble des communautés autonomes dispose d'un large éventail de compétences. Celles du système « foral » conservent leurs compétences élargies.

L'extension des compétences en matière de santé et d'éducation à toutes les communautés autonomes marque pourtant, pour certains observateurs, l'étape ultime de décentralisation avant le basculement dans une fédération. Alors que Juan-Carlos est Roi d'Espagne, son fils et successeur pourrait bien être un jour Roi des Espagnes, voire Roi des Républiques espagnoles...

• Sylvain Roussillon •



Le Roi Juan-Carlos va, au contraire de son mentor, prendre le contre-pied total de la politique franquiste en termes de décentralisation et cela très tôt.

La Constitution espagnole de 1978 reconnaît en effet (Titre VIII) deux échelons dans l'organisation territoriale : les communautés autonomes (carte ci-dessus) et les communes. Les 17 communautés autonomes ne sont pas juridiquement définies mais décrites (art. 137) comme un organisme public, territorial, de décentralisation politique et autonome.

La décentralisation espagnole correspond à l'origine à la volonté de répondre aux aspirations à l'autonomie des deux régions précédemment citées (Pays Basque et Catalogne) et fait partie intégrante de la volonté du Roi de reconstruire une unité nationale, y compris par le biais de la reconnaissance des autonomies, en cicatrisant les plaies ouvertes par la Guerre civile.

C'est ainsi que la loi espagnole a établi trois modes d'accession à l'autonomie, modes laissées à l'appréciation des acteurs concernés.

Les compétences des autonomies espagnoles sont donc variables en fonction de leur statut :

- les communautés autonomes du système « foral », le Pays Basque et la Navarre bénéficient de compétences très larges (contexte historique), notamment en matière de fiscalité (recouvrement de l'impôt et pouvoir normatif étendu). Il s'agit





Antoine BRUNEAU

Conseiller municipal

Président de la fédération d'Eure et Loir du CNIP

Des cantonales, pour quoi faire ? Entretien avec Antoine Bruneau

Antoine, dans quel type de canton vous présentez-vous ?

Le canton dans lequel je me présente est un canton représentatif de la campagne française. C'est un canton rural d'environ 10.000 habitants, avec 19 communes et près de 30.000 km². Ce canton subit depuis quelques années une très grande mutation puisqu'il est en train de s'amalgamer doucement à la « grande » région parisienne. Il perd petit à petit sa spécificité rurale.

Comment y menez-vous campagne ?

Dans ce type de canton, je pense qu'il est important de faire une campagne de terrain au plus proche des gens. J'ai programmé une réunion publique dans toutes les communes, y compris dans celles de moins de 100 habitants. Il s'agit ici une campagne de notoriété, assise sur la présence mais également sur l'origine locale du candidat.

Financièrement, que représente la somme nécessaire ?

Pour toute campagne, il faut diviser le budget en deux volets. Le premier concerne la propagande électorale légale, à savoir les professions de foi, les affiches et les bulletins de votes. Cela se chiffre pour moi autour de 2.500 € TTC. Le second volet concerne la propagande de campagne. J'ai choisi de faire une lettre de présentation ainsi que trois tracts explicatifs des points principaux que j'entends développer, soit environ 1.300 € TTC. Ensuite il faut ajouter les frais divers (essence, « réceptions », autres) pour un montant cumulé de 1.000 €. Cela représente donc un budget global de 4.800 €.

Que représente pour vous le seuil des 5 % de votants ?

Ce seuil représente le remboursement intégral de mes frais de campagne. Le plafond pour mon canton est d'environ 3.700 € (hors frais de propagande électorale) et mes dépenses seront d'environ 2.300 €, aussi je devrais être couvert si je dépasse ce seuil. De même pour les 2.500 € de frais de propagande électorale, qui seront intégralement pris en charge.

Pourquoi une formation politique présente-t-elle des candidats aux élections cantonales ?

Pour une « petite formation politique », les élections cantonales permettent de faire facilement parler de soi... La couverture presse est plus ou moins faite par la presse locale et les électeurs entendent parler de vous, ne serait-ce que grâce aux professions de foi qu'ils reçoivent dans l'enveloppe électorale. Ce peut donc être un coup de com' à moindre coût...

Quels sont les impacts au sein de la formation politique ?

Les impacts au sein de la formation politique et même, si on élargit le cercle, auprès de toutes les personnes qui vont graviter autour du candidat, sont nombreux.

Le premier est d'obliger le candidat et son équipe à travailler sur les problèmes locaux et d'essayer d'y apporter des réponses argumentées.

Le second est de réussir à mobiliser toutes les énergies durant un temps très court. Elles ne se diffusent pas et, le point de mire étant fixe, les équipes travaillent réellement.

Le troisième est de parvenir à organiser la structure politique locale de sorte que le candidat et les membres de l'équipe se rendent compte de l'importance de gagner en compétences, par exemple en matière de montage de dossier de candidature, de recherche de remplaçant, de dossier de financement, de

communication électorale, de contact presse.

Une campagne est bénéfique dans un tel nombre de domaines que citer tous ces avantages devient vite une simple énumération.

Quels impacts auprès des citoyens ?

J'ai été moi-même étonné de rencontrer un grand nombre de personnes plutôt ouvertes à partager autour des thèmes simples de la vie quotidienne.

Il est ainsi facile de leur faire comprendre que les réponses de bon sens que vous apportez sont soutenues par vos idées politiques et d'ainsi mettre en avant la formation politique de vous représentez ou qui vous a investi, sachant que les citoyens restent attachés au fait de pouvoir coller une étiquette relativement claire à un candidat.

Pourquoi vous présentez-vous ?

Le fait de se présenter à une élection, quelle qu'elle soit, doit être mûrement réfléchi car c'est bien évidemment du temps et de l'argent investis.

Mes principaux objectifs sont divers :

- acquérir des connaissances et des compétences,
- améliorer la vie locale de mes concitoyens,
- faire parler de ma formation politique,
- faire comprendre à la classe politique locale qu'il faut désormais compter avec nous,
- me faire connaître en tant qu'homme politique local,
- faire passer mes idées auprès de mes concitoyens.

Quels est l'impact d'un « passé politique » ?

J'ai été très actif lorsque j'étais lycéen puis étudiant à l'Action française. De nombreuses personnes sur le canton sont parfaitement au courant de mes activités politiques passées, y compris des petites tracasseries judiciaires qui en ont parfois découlé. Loin d'être préjudiciable, cela apporte encore davantage de crédibilité à ma candidature. La réflexion est alors plutôt que la chose politique m'a toujours intéressé et, par voie de conséquence, que ma candidature est logique. L'image du monarchisme et des monarchistes a changé. Nous ne sommes plus des extra-terrestres de la scène politique.

Quels sont les problèmes et difficultés que vous avez rencontrés ?

La première des difficultés fut de trouver une remplaçante, parité oblige. Sur les personnes qui sont disposées à vous soutenir et à vous suivre, très peu sont en revanche prêtes à franchir le pas de la suppléance.

Il est également complexe de trouver une équipe capable de travailler sur le long terme, principalement en zone rurale. Une campagne électorale est une course de fond qui doit être préparée soigneusement si l'on veut être perçu comme étant un « vrai » candidat.

Enfin, quelle conclusion tirez-vous de votre candidature ?

La conclusion est brève et sommaire. Il est absolument nécessaire d'élargir ses domaines de compétences et d'acquérir la maturité politique indispensable à l'efficacité et à la pertinence des réponses à apporter aux légitimes interrogations et problèmes des français.

• propos recueillis par Judith Taubel •

ÉLECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

Canton de Charenton-le-Pont|Saint-Maurice

Dominique Hamel

candidat de l'Alliance royale

Patricia Anguissola,
remplaçante

Pour reprendre en mains nos vies, pour vous donner la parole, pour dépasser le régime des partis : amis, familles de Charenton et Saint-Maurice, ensemble, changeons notre canton !

**Ensemble, défendons
nos commerces de quartier**

- Interdire l'ouverture du dimanche de toutes les grandes surfaces.
- Favoriser les mesures pour avantager nos commerces de quartier.
- Proposer au conseil général l'instauration d'un label commerce de proximité du Val de Marne, assurant une véritable promotion publicitaire pour concurrencer la grande distribution.

**Ensemble, pratiquons
une véritable politique familiale**

- Créer les conditions morales (contrôle de l'affichage public et lutte contre la pornographie) mais, aussi, matérielles (élargissement des avantages de la carte famille nombreuse).
- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées.

**Ensemble, redonnons
vie à nos communes**

- Donner le pouvoir de proposition et de décision aux conseils de quartiers.

**Ensemble, maîtrisons
les dépenses publiques**

- Lutter contre les dépenses inutiles.

**Ensemble, réorganisons
l'enseignement**

- Prévenir et combattre l'illettrisme.
- Promouvoir les filières professionnelles.

Votez royaliste !

Votez Dominique Hamel

ALLIANCE ROYALE

www.allianceroyale.fr

**Dominique HAMEL**

Directeur politique de l'Alliance royale

Des royalistes aux cantonales... Entretien avec Dominique Hamel

Dominique, vous êtes l'un des responsables de l'Alliance royale. Quelle signification peut-on donner à la présence de quelques-uns de vos candidats à ces élections cantonales ?

Les élections cantonales sont des élections de notables et un ancrage local ancien est souvent nécessaire pour l'emporter. Nos candidatures ont pour principaux objectifs la promotion des idées royales, la recherche de visibilité auprès des électeurs et la préparation des candidatures aux législatives de l'an prochain. Ces élections permettent en effet à nos candidats qui ont exprimé le souhait de représenter l'Alliance royale l'année prochaine d'être présents sur le terrain et de se construire une notoriété locale.

Vous même, est-ce la première fois que vous êtes candidat lors d'un scrutin uninominal ? Pour quelle raison avez-vous tenu à vous présenter ?

Pour ma part, c'est effectivement la première fois. J'ai souhaité être candidat car je considère qu'il est de mon devoir en participant à ces élections de contribuer au combat que mène l'Alliance royale et de promouvoir les idées royales, totalement absentes du débat public. De plus, je suis aussi, comme vous le savez, délégué de l'Alliance royale pour le Val de Marne ; notre présence aux élections cantonales dans le département me semble indispensable pour assurer le développement et le rayonnement de cette jeune délégation. Objectif très largement atteint.

Comment est perçue votre candidature ? Hostilité, curiosité, sympathie ?

Nous arrivons maintenant sur le canton de Charenton-le-Pont à la fin d'une campagne qui aura duré près d'un mois avec une

présence quasi-quotidienne de l'équipe de campagne sur le terrain.

Les deux premières semaines, nous avons effectivement suscité une réelle curiosité. Cette curiosité s'est transformée au fil de la campagne en un véritable intérêt de la part de certains électeurs, désireux d'en savoir plus sur l'Alliance royale. Attention, il ne faut surtout pas s'enflammer car le changement de comportement de certains ne signifie pas forcément que l'on suscite l'adhésion.

Quel objectif s'est donné l'Alliance royale pour ces cantonales, à partir duquel vous considérerez votre but comme atteint ?

Par la présence de six candidats de l'Alliance royale aux élections cantonales, nous avons voulu réaliser un test grandeur nature afin d'avoir le meilleur retour d'expérience possible pour une bonne préparation des prochaines élections législatives, notre objectif prioritaire. Nous voulons aussi démontrer à nos futurs candidats aux élections législatives qui seront pour la plupart novices, notre capacité à participer dignement à un scrutin uninominal.

Comme pour chaque élection, l'objectif premier n'est pas de faire un score, après une absence des royalistes du terrain politique qui se compte parfois en décennies, mais de rendre à nouveau nos idées crédibles... première étape souvent indispensable avant de susciter l'adhésion.

L'année prochaine sera une année doublement chargée sur le plan électoral avec les présidentielles puis les législatives. Quelle sera la stratégie de l'Alliance royale pour chacun de ces scrutins ?

L'objectif prioritaire de l'Alliance royale est de présenter le plus de candidats possibles aux élections législatives dans la limite bien sûr de nos moyens humains et financiers.

Concernant l'élection présidentielle, la décision n'est pas encore prise. Notre participation à cette élection aurait surtout du sens si elle sert notre engagement aux élections législatives.

• propos recueillis par Judith Taubel •

Portant les couleurs du royalisme, l'Alliance royale (AR) se jette une nouvelle fois dans la bataille électorale afin de faire entendre la voix silencieuse du monarchisme français.

Créée en janvier 2001 par Yves-Marie Adeline, l'Alliance royale est depuis 2008 dirigée par l'ancien Député-maire de Montfermeil Pierre Bernard. Bien que ses débuts aient été difficiles — notamment lors de sa participation aux élections européennes de 2004 — et malgré des critiques venues de toute part, l'Alliance royale a su maintenir son cap au-delà des clivages royalistes et tente de favoriser l'instauration d'une monarchie constitutionnelle en France par la voie électorale. Bien qu'il n'ait pas atteint le quorum des 500 voix nécessaires pour se présenter aux élections présidentielles de 2007, Yves-Marie Adeline a, pour beaucoup, permis une renaissance du royalisme tant au niveau national que local. L'Alliance royale a ainsi pu obtenir l'élection de conseillers municipaux et cantonaux sur des listes divers droite.

Pour la seconde fois consécutive, et relayée par sa structure des Jeunes Royalistes, l'Alliance royale présente des candidats aux élections cantonales de mars 2011. Elle préconise, entre autres, de rassembler les petites communes en municipalités plus importantes afin de limiter la prolifération des communautés de communes et de permettre

de vraies politiques locales, grâce à la professionnalisation des conseillers — qui seraient de facto moins dépendants de l'administration — tout en introduisant le système du référendum local. L'Alliance royale propose donc de réformer en profondeur le système des Conseils Généraux et entend « préparer ainsi la transition vers un regroupement communal efficace en « pays » et en communes métropolitaines ».

• Loïc Marv-Laf •

Les candidats

Alsace : Sandrine Pico à Masevaux
Bourgogne : Chantal de Thoury à Nevers-Nord
Franche Comté : Yves Méra à Héricourt-Est
Pays de Loire : Pascal Metzger à Craon
Touraine : Robert de Prévoisin à Ligueil
Val de Marne : Dominique Hamel à Charenton-le-Pont

Pour en savoir plus...

[Site de l'Alliance royale](http://www.allianceroyale.fr)

<http://www.allianceroyale.fr>

[L'Alliance royale sur SYLMpedia](http://wiki.sylm.info/index.php/Alliance_royale)

http://wiki.sylm.info/index.php/Alliance_royale

L'analyse de Hubert Gaston

Après la Tunisie, l'Egypte, la Libye et le Yemen, la Sarkozie doit à son tour affronter le mécontentement de l'opposition...

Avec un scrutin cantonal qui, pour la première fois depuis longtemps, n'était adossé ni à une élection municipale ni à une consultation régionale, il fallait s'attendre à une abstention forte. Abstention d'autant plus forte qu'elle est « aussi » l'expression d'un sentiment de rejet et de protestation, ce que l'on oublie trop souvent... Ce fut bien le cas avec 45% de participation.



Malgré les tentatives du Ministre de l'Intérieur et de Claude Guéant (une pure hybridation de l'IEP-Paris, de l'ENA et du corps préfectoral, au point qu'à ce stade on se demande s'il ne serait pas raisonnable de saisir la commission sur la bioéthique et contre les manipulations génétiques) pour tordre les résultats, les chiffres sont pourtant bien là. Brutaux, clairs, coupants : mathématiques.

La gauche est en tête avec un PS à 25,11%, Europe Ecologie à 8,30%, le Front de Gauche à 9%, auxquels il faut rajouter les 1,49% des Radicaux de Gauche et les 4,84% des « Divers Gauche ». Soit un total de 48,74% pour ce qui pourrait constituer une future « Gauche Plurielle » dénaphtalinisée. On notera que s'il n'y a pas eu un « effet Fukushima » flagrant pour les écolos, ils ne s'en sortent pas mal dans une élection qui, par son mode de scrutin et sa notabilisation, ne leur est traditionnellement pas favorable. Le bon résultat du Front de Gauche est aussi à souligner. Le docteur Mélançon et sa potion ont redonné une vigueur insoupçonnée à la « gauche de la gauche », loin de la stratégie sectaire de Lutte Ouvrière ou des errements postaux de Besancenot et de son NPA à la dérive.

L'autre surprise — mais en était-ce une ? — est la poussée du Front National dans ses nouveaux habits bleu marine. Là encore, dans un scrutin qui lui est habituellement peu favorable, le FN crée la surprise avec 15,26% des voix. Et encore n'était-

il présent que dans deux tiers des cantons seulement. Il est probable que son étiage réel se situe plus près des 18 ou 19%.

Restent les grands perdants de la soirée. L'UMP et ses amis, notamment du Nouveau Centre, tournent autour des 16% auxquels il convient d'ajouter en toute logique (ne tombons pas dans un « guéantisme » absurde) les 5,91% des voix s'étant portées sur les candidats étiquetés « Majorité présidentielle ». Mais de là à leur ajouter d'office les 10,98% qui ont voté pour un candidat « Divers Droite », il y a un raccourci qui ressemble fort à une manipulation. Certes, un nombre certain d'UMP mal dans leur peau et dans leur étiquetage politique ont b(i)aisé leur monde en rejetant l'étiquette infamante de l'UMP, lui préférant celle, plus inodore, de « Divers Droite ». Mais beaucoup d'autre candidats catalogués comme « Divers Droite » sont très clairement en rupture par rapport à l'UMP et à ses méthodes caporalistes héritées des belles heures du RPR... N'en déplaise à la calculette magique de M. Guéant, $16+5,91+10,98$ ne correspondent pas au poids de l'UMP et de ses satellites. Il faut au minimum retrancher une bonne moitié, sinon plus, des presque 11% des voix « Divers Droite ». Le score serait honorable pour un parti d'opposition, il est calamiteux pour un parti au pouvoir, à un an de la Présidentielle...

Reste, nous le signalons dans ces pages, les quelques candidats monarchistes (royalistes ou bonapartistes) qui ont tenté avec un panache certain de rompre le silence.



Mis à part le score d'Yves Méra, candidat dans le canton de Héricourt-Est en Haute-Saône, et ses 4,06%, le reste est bien décevant. Et Yves Méra avait déjà un mandat local ce qui, à n'en pas douter, l'a aidé. Aux quelques autres courageux nous souhaitons évidemment de ne pas se démobiliser. La voie électorale qu'ils ont choisie est une longue marche. Elle peut être semée d'embûches comme parsemée d'espoirs. C'est en tous les cas une stratégie à long terme et il ne saurait être question de tirer ici des enseignements qui seraient prématurés.

• Hubert Gaston •

Afrique



Moscou.

Burundi, le 6 octobre 2010 : Guillaume Ru-zoviyo (photo), leader du *Parti Monarchiste Parlementaire*, membre de la coalition gouvernementale et de la *Conférence Monarchiste Internationale*, a été nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burundi à



Burundi, le 15 janvier 2011 : Le gouvernement a célébré le 146^{ème} anniversaire de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Hutu Pierre Ngendandumwe (photo), fidèle du Prince Louis Rwagasore qui fut lui-même assassiné en 1961.



Comores, le 6 décembre 2010 : Le Prince Fahimi Saïd Ibrahim, leader du *Parti de l'Entente des Comores* (PEC, parti royaliste créé en 2007) et membre de la coalition gouvernementale a annoncé son soutien au candidat présidentiel Ikililou Dhoinine (photo). Il laisse toutefois le choix du vote à ses partisans pour le second tour de l'élection.



Côte d'Ivoire, le 5 janvier 2011 : Les Chefs coutumiers et les rois traditionnels se sont rassemblés à Abidjan pour tenter de trouver une solution à la crise institutionnelle qui secoue le pays. Le 2 février, le roi du Djuablin, Nanan Agnini Bilé II (photo), a appelé ses sujets au calme après les affrontements entre partisans du Président élu Alasane Ouattara, héritier de la couronne de l'Empire de Kong, et la police aux ordres du Président sortant Laurent Gbagbo.



Ethiopie, le 14 janvier 2011 : Le Conseil de la Couronne, présidé par Ermias Sélassié (photo), a condamné les récents propos de certains officiels religieux qui souhaitent une amnistie générale pour les personnes accusées de génocide ou de crimes de guerre.

Madagascar, le 11 décembre 2010 : Le mouvement monarchiste *Fanare* a été écarté de la *Conférence Nationale* et des négociations concernant la prochaine Constitution, en raison de réclamations concernant la restauration des droits de la noblesse ; il a néanmoins soumis d'autres propositions.



Dans le même temps, le Président Andry Rajoelina (photo) a proclamé l'avènement de la IV^{ème} République depuis le Palais Royal de Lavoloha, entouré de *mpiantsas* (chanteuses royales) et de guerriers vêtus des vêtements de l'ancienne monarchie merina. Son épouse portait une tunique rouge, couleur de la monarchie défunte.

Nigeria, le 27 décembre 2010 : Le Président Goodluck Jonathan (photo) a profité du couronnement du Roi d'Otuoke, Oke X, pour rappeler aux rois du Nigéria d'éviter de se mêler de politique nationale mais a néanmoins promis de renforcer leurs pouvoirs traditionnels par un vote au sein de l'Assemblée.



Ouganda, le 9 janvier 2011 : Les chefs de clans ont déposé plainte contre le Roi du Toro, Rudiki IV, après que celui-ci eut nommé un nouveau porte-parole sans les avoir consultés et reconduit à la Régence sa mère, la Reine Mère Best Kemigisa. Celle-ci est soupçonnée de vendre secrètement des terres du royaume à des investisseurs étrangers. Un nouveau Premier Ministre, le député royaliste Apollo Karugaba, a été nommé.



Au Royaume du Bouganda, ce sont les descendants de l'ancien Kabaka Chwa II qui ont déposé plainte auprès du tribunal fédéral afin d'obtenir par voie judiciaire la jouissance du Palais Royal et des propriétés et terrains appartenant au Roi Mutebi II (photo), dont ils contestent la légitimité sur le *Nnaamulondo* (trône). La récupération de ces terrains permettrait aux descendants du Kabaka Chwa de revendiquer le trône, voire de réclamer l'instauration d'un royaume sous leur seul nom.

NEW

Toute La Toile dans votre iPhone !

SYLM a développé pour vous une version portable du site de La Toile afin de vous permettre d'accéder rapidement au contenu de votre choix. Plus de texte minuscule ni de menu interminable :

1. j'ouvre Safari... 2. je tape latoile.monarchiste.com... 3. je lis !

Et pour relire La Toile n'importe où, il vous suffit de sauvegarder chaque numéro dans votre bibliothèque iBooks !

La Toile pense à vous... pensez à La Toile !





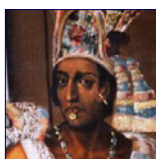
Ouganda, le 18 février 2011 : Le Roi du Bouganda Mutebi II a été l'arbitre des élections présidentielles. Le camp présidentiel et l'opposition se sont battus afin d'obtenir les voix des Bougandais dont l'ethnie est majoritaire en Ouganda. Un conflit foncier et politique oppose le Roi et le Président réélu Yoweri Museveni (photo) qui souhaiterait réduire les pouvoirs du souverain. Ce dernier tente d'obtenir son indépendance vis-à-vis de la République Fédérale d'Ouganda à défaut du trône ougandais dont sa famille a été privée en 1966 par un coup d'Etat.

Rwanda, le 17 janvier 2011 : Début du procès du Capitaine Ildéphonse Nizeyimana qui avait assassiné en 1994 la Reine Mère Rosalie Gicanda.

Amériques



Brésil, le 2 février 2011 : Le Prince Luis de Bragança-Orléans (photo), prétendant à la couronne impériale, a exprimé dans un communiqué officiel sa tristesse et sa douleur face aux nombreux décès de ces dernières semaines, dus aux fortes intempéries qui ont provoqué d'importantes coulées de boue. Solidaire du malheur des brésiliens, le mouvement royaliste qui soutient le prince a organisé des dons d'argent et de marchandises alimentaires, qui furent redistribués aux sans-abris. Trois tonnes de fruits ont ainsi déjà été collectées à travers tout le pays.



Mexique, le 21 janvier 2010 : Le Mexique a proposé de restituer à l'Autriche le carrosse de l'Empereur Maximilien I^{er} en échange de la couronne impériale de Montezuma II (photo), le dernier Empereur Aztèque, que le pays réclame depuis les années 80.

Asie



Cambodge, du 4 au 7 février 2011 : Cessez-le-feu avec la Thaïlande après des échanges de tirs sur les deux frontières qui ont fait moins d'une dizaine de mort. La Thaïlande revendique le temple de Preah Vihear (photo) attribué au Cambodge en 1962 par un arrêt de la *Cour Internationale de Justice*. L'Unesco a annoncé le 28 février qu'elle envoyait des experts pour examiner et restaurer le temple, endommagé par les combats.



Népal, le 23 décembre 2010 : Le *Parti Rastriya Pra-jatantra* du Népal (RPP-N) a déposé plainte auprès du tribunal contre le gendre du Vice Premier Ministre Surajat Koirala, accusé de détournement et qui a fait récemment la Une des journaux locaux lors d'un affrontement armé avec le prince héritier du Népal. Arrêté, le Prince Paras avait été libéré alors que le RPP-N avait organisé des manifestations monarchistes massives à travers tout le pays entre le 13 et le 17 décembre 2010.

Le 9 janvier 2011, le RPP-N a lancé sa campagne en faveur de la restauration de la monarchie, à la veille de la constitution du nouveau gouvernement nommé et dirigé par Jhala Nath Khanal (photo), leader du *Parti Communiste du Népal Marxiste-Léniniste Unifié* (PCN-MLU).

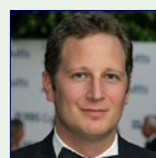
Thaïlande, le 9 janvier 2011 : Dix mille membres des *Chemises Rouges* se sont rassemblés devant le monument de la démocratie à Bangkok où ils se sont heurtés à la police. Le site Internet controversé Wikileaks a fait état de l'inquiétude de certains conseillers du Roi Bhumibol Rama IX de voir son fils héritier — impopulaire dans le pays — monter sur le trône ; ils proposeraient au souverain que sa fille cadette, la Princesse Sirindhorn (photo), lui succède.



Europe

Allemagne, le 25 décembre 2010 : Le groupe socialiste parlementaire allemand réclame l'abolition des titres de noblesses encore en usage dans le pays. Seuls les privilèges de la noblesse ont été abolis le 11 août 1919.

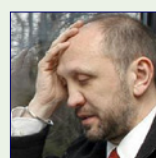
Allemagne, le 1er janvier 2011 : Le Prince Georges-Frédéric de Hohenzollern (photo) a déposé une gerbe d'œillets sur la tombe de Frédéric Guillaume IV à Postdam. Des dizaines de royalistes ont assisté à la messe célébrée en la mémoire de l'ancien Roi de Prusse.



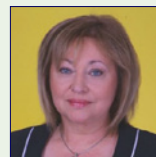
A Kandern, le Margrave héritier de Bade, Maximilien et son épouse Isabelle de Habsbourg-Lorraine ont présidé une cérémonie à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la charte accordée par sa famille à la ville. Si la foule avait fait le déplacement pour apercevoir le Margrave, seule une minorité se déclarait royaliste.

Autriche, le 12 novembre 2010 : L'*Alliance Noir Jaune* a organisé une manifestation au centre de Vienne le jour anniversaire de la proclamation de la République. Des stands avaient été dressés et des tracts ont été distribués pour réclamer l'abrogation de la Loi Anti-Habsbourg.

Belgique, le 6 janvier 2011 : Le Royaume est secoué par une crise politique depuis les élections législatives du 13 juin 2010 qui ont vu la victoire des indépendantistes flamands. Le Sénateur Johan Vande Lanotte (photo), chargé par le Roi de trouver un compromis entre Flamands et Wallons, a donné sa démission le 6 janvier puis à nouveau le 26 du même mois, suite à un refus de la part du souverain, qui l'a finalement acceptée.



Bulgarie, le 24 janvier 2011 : La dirigeante du *NMSP*, Hristina Hristova a affirmé au cours d'une interview pour la radio nationale bulgare que l'ancien souverain et premier ministre Siméon II songerait désormais à se présenter à la présidence de son pays à l'occasion des élections qui auront lieu cette année. Née en 1954, Hristina Hristova (photo) fut Ministre du Travail du souverain et Député, elle lui avait succédé à la tête du mouvement royaliste le 30 novembre 2009.



Ecosse, le 17 janvier 2011 : A la veille de la commémoration par les Stuartistes de l'anniversaire de la mort de Charles I^{er} (photo), décapité en janvier 1649, le *Cercle des Gentlemen*, société secrète établie en 1748 et dirigée par Matthew Donnanachie a décidé d'ouvrir désormais son groupe à toute personne qui souhaite contribuer à l'essor de la cause stuartiste. Cette annonce n'a pas manqué de diviser les groupes stuartistes en ce qui concerne le bien fondé de cette initiative.



dera lui-même.

France, le 26 novembre 2010 : Le Prince Louis-Alphonse de Bourbon (photo), prétendant légitimiste à la couronne de France a retiré son parrainage à l'*Institut de la Maison de Bourbon* dirigée par le Duc de Baufremont et annoncé la création de l'*Institut du Duc d'Anjou*, qu'il présidera lui-même.

France, le 2 décembre 2010 : Commémoration par les Bonapartistes de la Victoire d'Austerlitz en présence du prince Joachim Murat et de la Princesse Napoléon, mère de l'actuel prétendant à la couronne impériale.

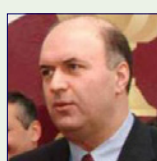


France, le 9 janvier 2011 : Commémoration de la mort de Napoléon III en présence de la Princesse Alix Napoléon et des partisans bonapartistes. Le 11 janvier, le mouvement *France Bonapartiste*, mené par son Secrétaire général David Saforcada (photo) a annoncé la création de l'*Union Bonapartiste*, dont le but est d'unifier tous les mouvements et associations bonapartistes.



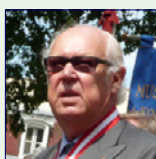
plusieurs mouvements dont l'*Action française* et l'*Alliance royale*.

France, les 21 et 23 janvier 2011 : Les traditionnelle commémoration de la mort de Louis XVI, guillotiné en 1793 ont eu lieu partout en France où des messes ont été célébrées ainsi qu'à Paris où une marche au flambeau (photo) a réuni plus de 250 personnes derrière les drapeaux de



des meetings électoraux de mouvements proches de Vladimir Poutine. Le mouvement royaliste n'a plus de représentation parlementaire.

Géorgie, le 24 décembre 2010 : Le leader du *Parti Traditionaliste royaliste de Géorgie* Akaki Asatiani (photo) a annoncé « qu'il ne supporterait pas le changement du code électoral » que souhaite réaliser le parti au pouvoir. Deux mois auparavant, il avait été vu à Moscou, lors



des meetings électoraux de mouvements proches de Vladimir Poutine. Le mouvement royaliste n'a plus de représentation parlementaire.

Italie, le 2 janvier 2011 : L'*Union des Monarchistes Italiens* a officiellement protesté après s'être aperçu que la photo montrant un soldat italien, décédé trois jours auparavant, déployant un drapeau aux armes de la famille royale et orné des signatures de ses amis avait été retouchée par différents journaux, qui avaient fait disparaître lesdites signatures et le blason royal. La veille, le Prince Victor Emmanuel de Savoie (photo) avait appelé lors de ses vœux à « l'unité patriotique qui permettrait au Parlement de retrouver son prestige et sa force ».



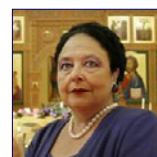
Le médecin Fernando Nobre, qui avait reçu le soutien d'une partie des monarchistes, est arrivé 3^{ème} avec 14% des voix. Le *Parti Populaire Monarchique* a annoncé le lancement d'une pétition en vue de pouvoir changer la constitution et permettre un referendum sur la question de la restauration de la monarchie.

Portugal, le 23 janvier 2011 : A l'occasion des élections présidentielles le *Parti Populaire Monarchiste* a appelé ses partisans à l'abstention ou à inscrire sur les bulletins de vote la mention « Vive le Roi ».

Roumanie, le 6 décembre 2010 : Le *PNTCD*, mouvement royaliste membre de l'actuelle coalition gouvernementale, s'est présenté lors d'une élection partielle sous son nom propre et a recueilli moins de 1% des voix. Le 26 novembre, la Princesse Margarita (photo) avait reçu le corps diplomatique étranger au Palais Elizabetha.



Russie, le 21 février 2011 : La Grande Duchesse Maria Romanov (photo) a été invitée par le Président de la Cour Suprême à visiter ses bureaux. La Grande Duchesse a déclaré qu'elle entendait réclamer au gouvernement russe les palais impériaux et qu'elle ne soutiendrait aucun parti politique car « les institutions monarchiques se doivent de rester indépendantes ».



Serbie, le 1er janvier 2011 : Le Prince Alexandre II a appelé publiquement à la restauration de la monarchie constitutionnelle en Serbie et regretté la « perte d'indépendance de la Yougoslavie depuis 2006 ».

Tchéquie, le 11 janvier 2011 : Messe en l'honneur de l'Empereur Charles Ier en présence des monarchistes tchèques et du Prince impérial Karl de Habsbourg-Lorraine, fils de l'Archiduc Otto.

Océanie

Tonga, le 22 décembre 2010 : Lord Tu'ivakao, ancien Président du Parlement, a été élu Premier Ministre par 14 voix contre 12. Il est le premier chef de gouvernement élu depuis l'abolition de la monarchie absolue en 2007. Une constitution régit désormais le Royaume de Tupou V.



• Brèves collectées par **Loïc Marv-Laf** •



AGISSEZ !

En dépassant les 600 J'aime Facebook et les 700 téléchargements directs pour son précédent numéro, *La Toile* semble désormais

avoir trouvé son lectorat et l'avoir étendu bien au-delà de la seule communauté monarchiste. Si chaque numéro téléchargé sur le site avait conduit son lecteur à verser les cinq Euros annoncés sur la couverture, *La Toile* aurait été en mesure de rétribuer chaque collaborateur selon la grille en vigueur dans la profession, d'assumer le coût des images utilisées et d'imprimer des exemplaires en couleur pour les envois à la Presse. Et le tout hors revenus publicitaires... un rêve !

Notre équipe a fait sa part du chemin en créant et en maintenant un magazine monarchiste ouvert sur le monde et sur l'avenir ; il appartient désormais à vous, lecteurs monarchistes ou non, de lui permettre de continuer son travail dans des conditions professionnelles normales en participant à sa rédaction ou en assumant ce prix exorbitant de cinq Euros par numéro ou de vingt Euros par an.

La Toile est votre magazine... soyez ses piliers !

Vous avez connaissance d'une information concernant le monarchisme dans le monde ? Partagez-la avec les lecteurs de La Toile en la communiquant à veille@monarchiste.com

Et pendant ce temps en Afrique du Nord et en Orient... des révolutions éclatent

Tunisie



A la chute du Président Zine el-Abidine Ben Ali le 14 janvier 2011 le Mouvement Royaliste Tunisien (MRT), conduit par l'avocat Kamel Ben Tahar Chaabouni, a déclaré que « son idée et son projet était de promouvoir actuellement l'idée d'un régime parlementaire démocratique. Beaucoup de tunisiens sont pour ! Il faudrait pour cela changer la constitution, le chemin est long. C'est sur une nouvelle constitution que j'essaierai par la suite de promouvoir l'idée de restaurer une monarchie moderne à l'instar des pays scandinaves ». La monarchie tunisienne avait été abolie le 26 juillet 1957 lors d'un coup d'Etat organisé par le Premier Ministre Habib Bourguiba. La Famille Beylicale avait été obligée par la suite de se fondre dans la population, réduite au rang de souvenir de l'Histoire. Le dernier Roi de Tunisie, Lamine I^{er}, s'était d'ailleurs éteint seul dans un modeste appartement le 30 septembre 1962.

C'est en 2005 que le MRT vit le jour depuis Paris et s'afficha immédiatement comme un mouvement d'opposition au régime du président Ben Ali. Il ne reçut aucun soutien de la part du prétendant à la couronne (SAIR Mohammed X) et son influence au sein de l'opposition tunisienne n'est pas quantifiable à ce jour. Les chances de restauration de la monarchie semblent minces en Tunisie pour le prétendant au trône dont peu connaissent le visage.

Pour en savoir plus...

[Le MRT sur SYLMpedia](http://wiki.sylm.info/index.php/Mouvement_royaliste_tunisien)

http://wiki.sylm.info/index.php/Mouvement_royaliste_tunisien

Egypte

Au pouvoir depuis le 13 octobre 1981 (lors de l'assassinat du Président Anouar Al Sadate) le Président Hosni Moubarak est le deuxième dirigeant arabe à devoir démissionner, le 11 février 2011, face à la pression de la rue qui réclamait plus de démocratie et la fin de la corruption en Egypte. La monarchie avait été officiellement abolie le 18 juin 1953 après que les militaires ont décidé arbitrairement de mettre fin à la régence instaurée depuis le départ forcé du Roi Farouk I^{er} le 26 juillet 1952. Fouad II, qui n'était alors qu'un bébé et avait suivi ses parents en exil, dût attendre 1990 avant de pouvoir retourner dans son pays, à condition qu'il ne fasse aucune déclaration politique. Le

mouvement monarchiste a trouvé un certain regain au début des années 2000, particulièrement sur internet où des dizaines de sites nostalgiques ont éclos, sans toutefois revendiquer ou faire ouvertement état de leurs opinions en faveur du retour de la monarchie en Egypte.

Fouad II s'est abstenu de toute prise de position jusqu'à présent, se contentant de négocier un poste d'Ambassadeur Culturel avec le gouvernement égyptien en 2010. Le 4 février 2011, à l'occasion de la Révolution du Nil, le *Times*, quotidien anglais, publiait un communiqué du souverain, dans lequel il exprimait son souhait « de plus de démocratie, une amélioration des conditions de vie des Égyptiens et un pays stable (...) ». Il a de nouveau rappelé à cette occasion qu'il ne croyait pas en la restauration de la monarchie constitutionnelle : « Il y a des gens qui veulent toujours revenir en arrière mais nous vivons aujourd'hui dans un monde totalement différent ».

Quelques rares manifestations royalistes sont organisées au Caire mais jusqu'ici le gouvernement égyptien a toujours encadré de près ce genre d'événement. Le mouvement royaliste égyptien se défend lui-même de vouloir la restauration de la monarchie, système jugé désuet par une majorité d'égyptiens. Les chances de restaurations de la monarchie sont faibles et peu probables à ce jour.

Pour en savoir plus...

[Les royalistes égyptiens sur SYLMpedia](http://wiki.sylm.info/index.php/Egyptian_Royalists_(Les_royalistes_égyptiens))

[http://wiki.sylm.info/index.php/Egyptian_Royalists_\(Les_royalistes_égyptiens\)](http://wiki.sylm.info/index.php/Egyptian_Royalists_(Les_royalistes_égyptiens))



Arabie Saoudite

La contestation s'est arrêtée aussi vite qu'elle avait commencé le 21 janvier. Le Roi Abdallah I^{er} Ben Abdelaziz Al Saoud, en place depuis 2005, a ordonné le déblocage immédiat de 36 milliards de dollars en faveur des catégories sociales les plus paupérisées du royaume — chômeurs, étudiants — et des fonctionnaires. Certains intellectuels se sont bornés à réclamer la mise en place d'une monarchie constitutionnelle sur internet mais cette initiative a trouvé peu d'échos au sein de la population.

Jordanie

Le Royaume Hachémite, dirigé par le Roi Abdallah II depuis 1999, a été secoué en janvier 2011 par des manifestations où se trouvaient mêlés des islamistes, des palestiniens (dont l'immigration dans le royaume est en constante hausse) et des

jordanien qui réclamaient tous des réformes et un changement de gouvernement. Le Roi a réagi en limogeant le Premier Ministre Samir Rifai le 9 février, ordonnant également une hausse générale des salaires. C'est un réformateur apprécié des jordanien, Marouf Al Bakhit, qui a été appelé pour lui succéder. Si durant les manifestations le nom du Roi n'a été nullement cité ou conspué, son épouse Rania a fait l'objet d'une cabale.

Bahreïn



Surnommée la Monarchie des Deux Mers, c'est la dynastie de confession sunnite Al Khalifa qui dirige actuellement le Royaume du Bahreïn, où la majorité de la population est chiite. Le Roi Hamad Bin Isa Al Khalifa (ci-dessus) était monté sur le trône le 6 mars 1999. Eduqué à l'occidentale, il avait dès son accession au pouvoir mis fin à toutes les mesures de sécurité en vigueur depuis 1974 dans le pays et entrepris une série de réformes qui avait trouvé son aboutissement avec la proclamation d'une constitution en 2002. Pourtant le Royaume fait l'objet de fréquentes manifestations anti-

gouvernementales et d'incessantes demandes de réformes sociales de la part de la majorité chiite. Le gouvernement est dirigé depuis 1971 par l'oncle du Roi Khalifa Ibn Salman et ce dernier dénonce les tentatives de déstabilisation du royaume par l'Iran. En 1981, les chiites pro-iraniens avaient en effet tenté un violent coup d'Etat. L'opposition chiite a pourtant obtenu la majorité des sièges en 2006 (18 sièges sur 40) et c'est une femme de confession sunnite qui est Présidente du Parlement. L'armée est intervenue pour réprimer ces manifestations mais malgré tout le Roi a décidé de procéder à un léger remaniement ministériel et de distribuer des primes à toutes les familles du Bahreïn. La contestation n'a pas pour autant faibli dans la capitale et bien que leader de l'opposition chiite a affirmé ne pas vouloir déposer le régime actuel, le Bahreïn a autorisé les forces armées saoudiennes à entrer dans le royaume le 14 mars afin de l'aider à mater définitivement ce début de révolution.

Oman



Le 23 juillet 1970, le Sultan Qabus Ben Said Al Said (ci-dessus) s'empare du pouvoir avec l'appui des Britanniques et dépose son père. Le souverain décide de conserver au pays, connu sous le nom de Sultanat d'Oman et Muscat, le seul nom d'Oman afin de marquer son règne. Mais peu après son accession au trône, en 1975, il doit mettre fin à une rébellion menée par des communistes dans la région du Dhofar, avec l'aide de l'Iran et de la Jordanie. Malgré l'introduction de vastes réformes au début de son règne, le Sultanat n'en est pas moins demeuré une monarchie absolue. Bien que le Sultan ait ordonné la hausse des indemnités pour les chômeurs et promis la création de 50 000 emplois, des manifestations plus ou moins réprimées avec force continuent de secouer le pays.

Koweït

Autre pétromonarchie du Golfe qui doit son indépendance aux Britanniques en juin 1961, ce petit Etat est devenu très médiatique lors des deux tentatives d'invasion par l'Irak et la guerre qui s'en suivit. Sous des aspects démocratiques, cette monarchie n'est parlementaire que théoriquement et dirigée depuis 2006 par le Roi Sabah IV Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Soutenues par les Etats-Unis, quelques protestations ont eu lieu à Koweït-City, mais sans importances au regard des fait qui se déroulent en Afrique du Nord. Les femmes du pays avaient obtenu le droit de vote en 2005 et fait leur entrée au parlement en 2009.

Yémen

Terre de naissance de la Reine de Saba, le Yémen fait face à de multiples problèmes sociaux-économiques (pauvreté, chômage), idéologiques (Al Qaida) et politiques (rébellion monarchiste dans le sud).



Lorsque la monarchie est abolie le 27 septembre 1962 le sud reste résolument attaché à l'*Imanat* (monarchie). Une guerre civile meurtrière éclate entre monarchistes et républicains fédéralistes et ce sont ces derniers qui remportent la victoire en 1970. Divisé, le Yémen replonge dans la guerre civile et la sécession avant de se réunifier en 1990, Ali Abdallah Saleh devenant président. En 1994 le Sud se soulève lors d'une tentative de sécession, mettant en cause une opposition divisée, une aide militaire accrue des Etats-Unis, accusés de favoriser le Nord au détriment du Sud. En 2004 c'est au tour du mouvement royaliste Zaïdite de prendre les armes et de réclamer la restauration de la monarchie. Le prétendant au trône, le Roi de Jure Ageel bin Muhammad Al-Badr Hamidaddin depuis 1996, s'est toujours tenu à l'écart des événements politiques et s'abstient de toute déclaration. Le Yémen est devenu un foyer d'instabilité permanente, désormais secoué par des manifestations au Nord pour plus de libertés et de démocratie et un Sud royaliste qui désire son indépendance. Les puissances en présence sont de forces

égales et malgré la promesse du Président Saleh de ne pas se représenter, elles semblent déterminées à le faire chuter avant la fin de cette année.

Libye

Celui qui avait renversé la monarchie constitutionnelle du roi Idriss I^{er} Senoussis le 1^{er} septembre 1969 ne pensait sans doute pas que la Libye se soulèverait un jour contre son pouvoir plus que personnel et népotique. Cette révolution est aussi inattendue que surprenante, les manifestants ont hissé le drapeau de la monarchie défunte dans tout le pays comme symbole d'opposition au régime du « Guide de la révolution ».



Membre de la Conférence Nationale de l'Opposition Libyenne, le mouvement monarchiste Union Constitutionnelle de la Libye (UCL) est entré dans le gouvernement intérimaire du nouveau Conseil National Libyen qui a vu le jour à Al Beïda en février, formé sur les ruines encore fumantes du régime de Kadhafi. Des portraits du Roi Idriss ont été ressortis et circulent dans tout le pays. Il existe deux prétendants au trône, l'un très actif — Idriss Senoussis et l'autre plus tempéré — Sayed Mohammed Senoussis. Le mouvement monarchiste a participé publiquement à la manifestation « de la rage » du 17 février. Le régime du Colonel Kadhafi vit certainement ses derniers jours depuis que l'Organisation des Nations Unies a autorisé le 17 mars des frappes aériennes ciblées sur le sol libyen afin de libérer le pays d'un épouvantable massacre de représailles dans le pays. Les chances de restauration de la monarchie sont fortes à ce jour à la seule condition que le peuple Libyen le décide.

Pour en savoir plus...

[La LCU sur SYLMpedia](http://wiki.sylm.info/index.php/Libyan_Constitutional_Union)

http://wiki.sylm.info/index.php/Libyan_Constitutional_Union

Maroc

Roi depuis le 23 juillet 1999, Mohamed VI est l'un des derniers monarques absolus d'Afrique et une image paternelle aux yeux de son peuple malgré son jeune âge (47 ans). La monarchie des Alaouites, en place depuis 1631, a vécu le 20 février quelques manifestations relativement pacifiques, quelques 40.000 personnes y réclamant des réformes sociales et politiques. Le parti royaliste *Istiqlal* domine le parlement et le Maroc à très peu de chances de vivre des soubresauts comparables à la Tunisie ou l'Égypte.

Le 9 mars, le Roi Mohammed VI, qui était alors accompagné de son fils, le Prince héritier Hassan, a annoncé qu'une réforme de la constitution serait prochainement soumise par référendum, sans pour autant en préciser la date. Si ce projet était approuvé, le vainqueur des élections législatives serait automatiquement désigné Premier Ministre. A ce jour seul le souverain nomme le

Premier Ministre et celui-ci peut être issu d'un parti minoritaire défait au Parlement.

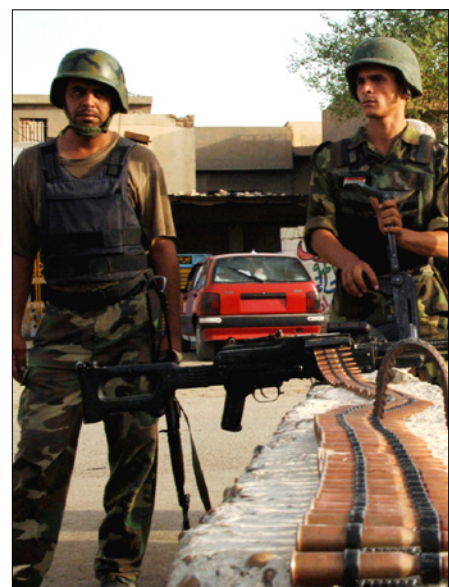
Iran



La Révolution Islamique de janvier 1979 avait mis fin à toute démocratie moderne qui régnait en Iran sous le régime impérial des Pahlavis (1925-1979). Théocratie de fait désormais, la République Islamique d'Iran ne tolère aucune opposition, même modérée. La tentative de renversement du régime de 2009 a été violemment réprimée et des monarchistes arrêtés et condamnés à mort pour la plupart. Inspirées par les révolutions égypto-tunisiennes, des manifestations ont éclaté dans tout le pays dès le mois de février 2011. Les leaders de l'opposition ont été mis en résidence surveillée. Le Shah de Jure Reza II Pahlavi (depuis 1980) a appelé à diverses occasions au renversement du régime. Il existe plusieurs groupes monarchistes et certains se sont fait connaître par des actions armées. Les chances de restauration du régime impérial sont moyennes et ne pourront être réalisées sans une aide étrangère, de la part des Etats-Unis ou de l'Europe.

Irak

Depuis la chute de Saddam Hussein en 2003, l'Irak vit entre soubresauts politiques, attentats et une guerre civile qui ne s'achève pas. La journée de protestation du 25 février a été particulièrement meurtrière, notamment au Kurdistan. Les chances de restauration de la monarchie sont quasiment nulles. Le Prince Sharif Ali Ben Al Hussein a fait son retour en 2003 mais n'a pas su capter l'attention des Irakiens ni les fédérer dans toutes les élections auxquelles il a participé, ne dépassant jamais les 1% ou 2%. Allié au gouvernement actuel, le mouvement royaliste (Mouvement Monarchiste Constitutionnel) n'a cependant aucun élu. La monarchie irakienne avait été violemment abolie au son de la Marseillaise le 14 juillet 1958 et la famille royale assassinée.



• Loïc Marv-Laf •



Sheikh Mohamed Ben-Ghalbon

Président de la Libyan Constitutional Union

Quel avenir pour la Libye ? Questions à la Libyan Constitutional Union

La Libye subit depuis février des troubles importants, nés d'une opposition entre les partisans du régime du colonel Kadhafi et les tenants d'une ouverture à la Démocratie. Les medias occidentaux ont parlé d'une rébellion monarchiste au vu du drapeau que brandissaient les rebelles, puis d'une main-mise des fondamentalistes à l'écoute des appels à Dieu qu'ils scandent parfois pour s'encourager.

Nous avons voulu poser quelques questions directes à la Libyan Constitutional Union, organisation très présente sur le terrain, dans le combat pour la libération du pays.

Votre mouvement est-il exclusivement monarchiste ?

La Libyan Constitutional Union n'est pas un mouvement monarchiste. Le but de la Libyan Constitutional Union est de rétablir la légitimité constitutionnelle en Libye et de restaurer un Etat de droit.

Sur quelles bases envisagez-vous un avenir pour la Libye ?

Depuis sa création en 1981, la Libyan Constitutional Union soutient que le régime du colonel Kadhafi est illégitime et qu'il doit être combattu par un front unitaire ayant un solide fondement légal. La seule source d'une telle légitimité ne peut être trouvée que dans la Constitution sur la base de laquelle le pays gagna son indépendance en 1951, conformément à la résolution des Nations Unies. L'originalité de la Constitution de 1951 est qu'elle fut rédigée par des représentants de tous les Libyens et sous l'égide des Nations Unies, avant même la naissance de la Libye moderne en tant qu'Etat.



C'est avec une grande joie et un sentiment de victoire que nous le voyons aujourd'hui flotter sur chaque territoire libéré du pays.

Quel système politique sera choisi après la libération ?

La Libyan Constitutional Union a toujours mis en avant le droit du peuple libyen de restaurer la justice puis de décider librement de la forme de gouvernement qu'il souhaite pour la Libye. Ce choix devra s'exprimer lors d'un referendum organisé sous contrôle international et dans un délai raisonnable après la restauration de la légitimité constitutionnelle de la nation.

Le prince Mohammed soutient-il votre mouvement ?

La Libyan Constitutional Union n'a aucun lien ni contact avec le prince Mohammed.

• propos recueillis par **Loïc Marv-Laf** •



Pourquoi avoir choisi le drapeau de l'ancienne monarchie ?

Nous avons adopté le drapeau rouge noir et vert comme notre bannière, car il s'agit du drapeau derrière lequel l'ensemble du peuple libyen a accepté de se rassembler lors de l'indépendance.

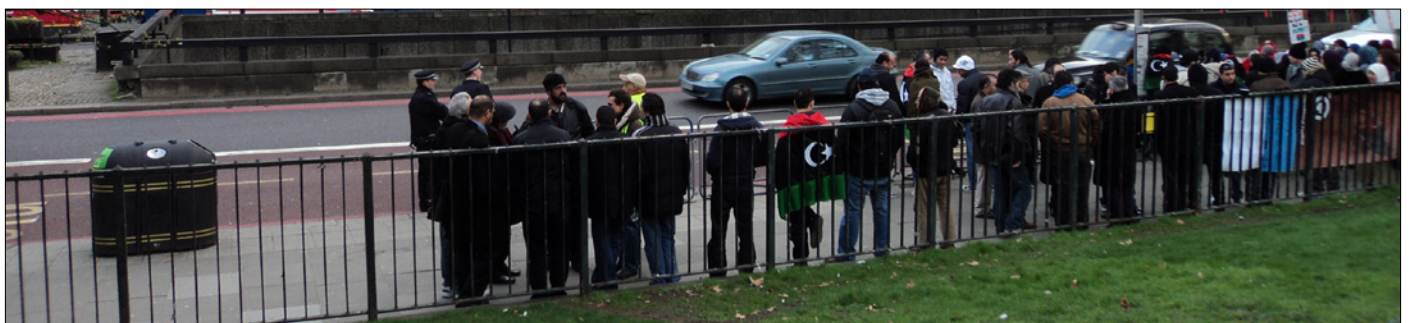
Pour en savoir plus...

Site de la Libyan Constitutional Union

<http://www.libyanconstitutionalunion.net>

La Libyan Constitutional Union sur SYLMpedia

http://wiki.sylm.info/index.php/Libyan_Constitutional_Union





par **Frédéric ANDRIEUX de ZARMA**
Secrétaire Général de SYLM

Notre révolution...

Il passe par l'Agence France Presse des milliers de dépêches et nous nous contentons chaque jour, à treize heures comme à vingt heures, de trois pauvres nouvelles égocentrées destinées à nous rassurer, à nous énerver ou à nous inquiéter selon le bon vouloir des oligarques qui contrôlent notre consommation ou des philosophes de grandes surfaces qui canalisent notre pensée. Et nous nous en contentons d'autant mieux que nous sommes repus, confortablement assis dans des fauteuils de propriétaires à crédit, devant notre écran plat et que nous savons disposer de cette liberté phénoménale qui associe l'abstention et la critique. Nous sommes un Occident bourgeois.



Ceci n'est pas une pipe.

Faire la révolution, ce n'est pas simple. Il faut accepter de détruire ce qui est sans savoir si ce qui le remplacera apportera plus de bien-être. Mais il faut bien que notre société de *marketing* s'effondre un jour comme Rome a succombé à la vague populaire de conversion chrétienne dont le monothéisme interdisait dès lors toute intégration pragmatique des civilisations voisines. Et si nous ne sommes pas capables de remettre en ordre notre société déclinante, comment pouvons-nous encore donner des leçons aux autres ?

La révolution dont notre civilisation a besoin n'est pas systémique — pas encore — et elle peut se faire sans arme ; c'est une révolution personnelle qui renverserait les carcans qui nous étouffent et redonnerait à chacun cette faculté sans laquelle il ne sert à rien de naître Homme : la pensée critique, fondement de l'intelligence.

Celui qui étudie ne peut que conseiller ; celui qui fabrique ne peut que fournir ; celui qui se bat ne peut que protéger et celui qui dirige ne peut que s'appuyer sur eux pour que l'ensemble tourne rond. Quelle est la place de la spéculation en général — et des bulles en particulier — dans ce schéma ? Quelle est la valeur d'un mandat dont l'élu se fout bien une fois sur son trône pour trois, cinq ou six ans ? Quelle est la réalité des embryons de programmes qui n'agrémentent d'ailleurs que les périodes électorales ? Quelle est la légitimité de ces entreprises qui placent leurs profits, leurs actionnaires, au-dessus de leurs propres forces de travail ? Quelle est la pérennité d'un système qui fait de la solidarité un simple *business* et de l'écologie un simple pourcentage issu des sondes politico-rectales ? Aucune... Aucune... encore aucune et toujours aucune.

Nous, monarchistes, ne sommes peut-être pas très nombreux en France ou en Europe mais nous savons la valeur des idées, du travail et des hommes. Nous ne pourrions pas regarder notre monde sombrer sous de faux prétextes sans réagir ; nous ferons notre révolution.

Cette révolution nous coûtera ce dont nous disposons le plus : du temps et des convictions. Mais il est nécessaire d'y croire et de vouloir lui abandonner cinquante ans d'habitudes finalement familières.

Ils libèrent leurs pays, libérons nos esprits !



Dieu rebat les cartes

par **CATONEO**
Blogger*

Embringué dans des primaires de haute fermentation comme son homologue socialiste, le parti Europe-Ecologie-Les Verts de Cécile Duflot et Daniel Cohn-Bendit est secouru par le doigt de Dieu. Le Créateur de toutes choses a appuyé où ça fait mal, à la jointure des plaques tectoniques *pacifique* et *eurasienne*, punissant l'Empire nippon de sa présomption à dompter l'atome, lui qui avait jadis confirmé de terrible manière les calculs des Savants. Tournez, tournez rotatives, la presse à faire peur s'est renflouée et a porté les écologistes sur le pavois des cantonales. Exit la chorégraphie strausskhannienne de Monsieur Hulot l'hélicopteur, finie la diction patoisante de l'ayatollah norvégien, place aux poids-lourds de la cause anti-nucléaire. Greenpeace,



les Amis de la Terre, Sortir du Nucléaire... ont, à micros ouverts, un boulevard. La contre-offensive du lobby Areva-EDF-CEA qui dispose d'arguments sérieux ne pouvait pas se déployer dans le délai de six jours précédant le premier tour. Les bonnes questions aux écologistes ne leur seront pas posées car inaudibles dans le vacarme du tsunami alarmiste qui emporte tout sous lui. A cette heure au Japon, on attend la grosse réplique.

Ainsi, ces élections-test ont-elles vu monter deux extrêmes, comme il en va souvent dans les périodes d'angoisse, le Front national porté par la vague immigrationniste attendue des révoltes arabes imprévues, et Europe-écologie-LV dopée par une atteinte grave et subite à l'environnement. Les calculs minutieux et faux des tacticiens en soupentes travaillant pour les « partis de gouvernement » seront une fois encore justifiés *a posteriori* par de longues analyses dont nos énarques ont le secret, mais ne serviront pas à grand-chose pour se répartir les conseils généraux dès avant le second tour comme on l'entend déjà, car le couperet des 12,5% d'inscrits pour accéder au second tour peut désormais tomber sur tout le monde : les points gagnés sont toujours pris à autrui, la somme est cent.

* Royal-Artillerie
<http://royalartillerie.blogspot.com>



CONFERENCE MONARCHISTE INTERNATIONALE

LE SITE OFFICIEL DE LA CMI REGROUPE LES ORGANISATIONS, JOURNAUX, SITES ET BLOGS MONARCHISTES AYANT ADHÉRÉ À SA CHARTE. IL VOUS PERMET DE LES CONTACTER PLUS FACILEMENT ET VOUS TIENT INFORMÉ DES ACTIONS COMMUNES.



COMMUNAUTÉ SYLM

LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ EST UN ESPACE INTERNATIONAL SÉCURISÉ D'INFORMATION, D'ÉCHANGES ET DE TRAVAIL, DÉDIÉ AUX MONARCHISTES ET AUX CURIEUX DÉSIREUX DE MIEUX CONNAÎTRE LA MOUVANCE, SES RÉALISATIONS ET SES PROJETS.



SYLMPedia

SYLMPEDIA EST LA PREMIÈRE ENCYCLOPÉDIE PARTICIPATIVE DÉDIÉE AU MONARCHISME. VOUÉE À DEVENIR LA MINE D'INFORMATION DONT NOUS AVONS BESOIN, ELLE ATTEND VOS CONTRIBUTIONS POUR GRANDIR UN PEU PLUS CHAQUE JOUR.



SYLM PASSPORT

LE PASSPORT SYLM EST UN PORTAIL DES SITES MONARCHISTES OU TRAITANT DU MONARCHISME DANS LE MONDE. IL VOUS DONNE ACCÈS À UN UNIVERS VARIÉ D'INFORMATION ET DE CULTURE. INSCRIVEZ-VOS PROPRES TROUVAILLES EN QUELQUES CLICS !



L'Etat des Lieux du Royalisme en France

LA DERNIÈRE ENQUÊTE SUR LE ROYALISME EN FRANCE DATAIT DE 1989... CET OUVRAGE APPORTE UN ÉCLAIRAGE NOUVEAU SUR CE QUE SONT RÉELLEMENT LES ROYALISTES AUJOURD'HUI PAR L'ANALYSE OBJECTIVE DE PRÈS DE DEUX MILLE RÉPONSES.



SYLM TV

LE MONARCHISME EN MOUVEMENT... VISIONNEZ LES ARCHIVES ET LES DOCUMENTS D'ACTUALITÉ SUR NOS QUATRE CHAINES THÉMATIQUES AINSI QUE SUR LES CHAINES DIFFUSÉES PAR NOS PARTENAIRES. DES HEURES D'IMAGES SÉLECTIONNÉES POUR VOUS.



REX APPEAL

IL EXISTE MILLE FAÇONS D'AFFICHER SES IDÉES. REX APPEAL VOUS PROPOSE DES VÊTEMENTS ET DES OBJETS MONARCHISTES ET ORIGINAUX POUR LES AFFIRMER AVEC STYLE OU AVEC HUMOUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. POURQUOI SE PRIVER ?



LA TOILE

PUBLICATION DE LA CMI, LA TOILE VOUS EMMÈNE AUTOUR DU MONDE AU GRÉ DE DOSSIERS ORIGINAUX, TRAITÉS AVEC UN REGARD MONARCHISTE MAIS TOUJOURS DE FAÇON OBJECTIVE. REJOIGNEZ L'ÉQUIPE ET PARTICIPEZ À L'ESSOR DE NOTRE MAGAZINE !



Judith TAUBEL

Administratrice de SYLM

Un drapeau, pour quoi faire ?

Voilà, le printemps est là ! Le vrai, celui qui nous réchauffe et nous redonne du cœur au ventre. Et l'autre aussi, celui du Maghreb, qui voit fleurir des révoltes dans nombre de ses pays. Des révoltes et des drapeaux, d'ailleurs. Chacun brandit avec fierté ce symbole d'appartenance à son pays.

Les premiers à décrire des drapeaux en Europe sont les auteurs grecs, à la fin du V^{ème} siècle avant J.C. A cette époque les drapeaux étaient de simples bannières et ne seraient apparus tels que nous les envisageons aujourd'hui qu'en Chine, environ 200 ans plus tard, pour se propager ensuite jusqu'en Asie mineure. Les romains, quand à eux, utilisaient le *vexillum*, fanion militaire carré utilisé par la cavalerie.

A partir du XI^{ème} siècle, l'emploi des drapeaux se répandit en Europe par l'intermédiaire des chevaliers chrétiens revenus des croisades. Les châteaux, les navires et les villes ont alors commencé à se parer de drapeaux de formes variées. C'est donc au Moyen-âge que le drapeau prit toute son importance grâce au système d'identification des personnes, des lignées et des collectivités.

Plus tard, sur les champs de bataille le drapeau suscite « un sentiment profondément ancré au cœur de tous les peuples qui ont une fierté nationale et des traditions. Et c'est un sentiment qui, non seulement crée l'héroïsme, mais aussi la générosité », comme le relate Ernest Laut dans *Le Petit Journal illustré* du 3 octobre 1909 : « Qu'on en juge par cet épisode peu connu de la bataille de Waterloo. C'était à l'attaque de la ferme d'Hougoumont, au début de la lutte de géants qui se déroula le 18 juin 1815 dans les plaines de Waterloo : une rafale de mitraille abat le porte-aigle du 10^e léger avec la garde du drapeau. Le régiment est forcé de battre en retraite. Mais, la fumée dissipée, le colonel Cubières, qui commande le 10^e léger, voit le drapeau de son régiment gisant à terre auprès de l'officier mort. Or, une colonne anglaise s'avance : le drapeau va être pris par l'ennemi. Le colonel n'hésite pas. Il s'élance seul pour reprendre son aigle et l'officier anglais, qui commande la colonne ennemie, témoin de cet acte d'héroïsme, fait aussitôt cesser le feu pour permettre au colonel Cubières d'aller ramasser son aigle. N'est-ce pas admirable, au milieu d'une bataille, ce trait de vaillance d'une part, ce trait de générosité de l'autre, tous deux inspirés par l'amour et le respect du drapeau ? »

L'amour et l'attachement à la patrie devraient demeurer en France assez puissants pour éviter l'indifférence vis-à-vis du drapeau. Et pourtant, non. Le drapeau français n'est plus arboré

avec fierté. Il est agité lors des rencontres sportives, sorti par les services publics les jours fériés pour orner les autobus. Quiconque déciderait de l'accrocher à son balcon, sans raison ou occasion particulière comme il est courant dans de nombreux pays à travers le monde, serait taxé de « nationalisme », ce qui dans notre pays est devenu une bien vilaine chose...



Est-ce la culpabilité due à la colonisation ? Est-ce l'idée que les « vrais » patriotes de la seconde guerre mondiale étaient dans le mauvais camp ? Ou que le protectionnisme économique ne fait plus partie des priorités de nos gouvernants ? Ou encore que la politique culturelle et historique de la France a été sabrée durant toutes ces dernières années ?

Quoi qu'il en soit, le résultat est là : on n'apprend plus aux enfants à aimer la France, on ne nourrit plus vraiment les esprits avec les hauts faits nationaux, on tait que, comme le soulignait Lamartine « le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie », on oublie que l'on a des raisons d'être — sinon fier — heureux d'être français.

« Un drapeau qu'on cache dans sa poche, ce n'est pas un drapeau, c'est un mouchoir » observait Emile de Girardin. Je ne peux que lui donner raison, et m'en désoler.





David SAFORCADA

Secrétaire général de France Bonapartiste

Bonapartistes et Royalistes, frères ennemis ? Entretien avec David Saforcada

Depuis deux siècles, les royalistes et les bonapartistes s'accusent mutuellement des pires maux tout en défendant des visions de l'Etat, de la politique et du Social qui sont loin d'être si divergentes au sens du monarchisme qui est le nôtre. Nous avons voulu faire un premier point sur cette branche politique souvent méconnue du grand public et des autres composantes monarchistes en interrogeant notre ami David Saforcada.

David, vous êtes candidat Bonapartiste aux élections cantonales dans la Haute-Garonne, comment peut-on définir le Bonapartisme au XXI^{ème} siècle ?

Tout d'abord, sans avoir la prétention de copier le général de Gaulle, je dirai que le bonapartisme est une certaine idée de la France et ce quelle que soit l'époque. Le bonapartisme du XXI^{ème} siècle n'est pas éloigné de celui du XIX^{ème} ou du XX^{ème} dans la mesure où il reste fidèle aux principes que nous ont légués tant Napoléon I^{er} que Napoléon III. Le bonapartisme du XXI^{ème} siècle est ce que je qualifierais d'un patriotisme social, attaché tout autant à la souveraineté et à l'indépendance nationale qu'au véritable progrès social. S'il n'a pas jeté un voile sur une restauration impériale, il s'inscrit totalement dans le combat républicain actuel.

On connaît l'histoire du royalisme français depuis la chute de la monarchie en 1848, mais moins celle du Bonapartisme après la défaite de Sedan qui met fin au Second Empire en 1870. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Je vais tâcher de faire court bien que l'histoire du bonapartisme soit longue après 1870.

La mort de Napoléon III, le 9 janvier 1873, allait être un coup très dur pour le bonapartisme et ses partisans. Jusqu'à la majorité du Prince Impérial, Louis Napoléon, successeur de l'Empereur, la direction du parti impérialiste (bonapartiste) fut assumée par l'Impératrice Eugénie et un comité au sein duquel l'on retrouvait d'anciens ministres de l'Empire dont notamment Rouher mais où ne figurait pas le Prince Napoléon (Jérôme). En effet, le Prince Napoléon reprochait à l'Impératrice et à ses conseillers leurs compromissions avec les tenants de la réaction et préconisait au contraire un programme nettement démocratique dans le sens du bonapartisme « consulaire ». Lorsque le Prince Impérial prit lui-même la responsabilité des décisions, il se rangea du côté des conservateurs et blâma même en public le Prince Napoléon sur son activité politique. Malgré ces dissensions, le parti impérialiste ou parti de l'Appel au Peuple restait puissant, en 1876 on assista à un raz-de-marée bonapartiste avec une centaine de députés et un million de voix. La victoire n'est pas plus marquée faute de candidats, car beaucoup ont peur ou n'osent pas se présenter, alors que 60% des candidats bonapartistes ont été élus. Malheureusement, dans sa lutte contre le régime en place, le parti bonapartiste va contracter des alliances contre nature avec les conservateurs (orléanistes et autres) et va donc de ce fait s'éloigner d'une partie de sa base.

En 1879, la stupeur s'empara du parti lorsque le Prince Impérial prit la décision de partir pour l'Afrique du Sud afin de combattre, au sein de l'armée anglaise, les Zoulous. « Quand j'aurai prouvé que je suis prêt à exposer ma vie pour un pays qui n'est pas le mien, j'aurai, à plus forte raison, démontré que je suis prêt à la sacrifier pour ma propre patrie. », voilà le discours que tenait le Prince

à ses fidèles. Le 1^{er} juin 1879, il trouvait une mort héroïque sous les coups de sagaies des Zoulous. Le choc fut terrible pour les bonapartistes et ce d'autant plus que cette disparition allait jeter encore plus la division au sein du parti impérialiste.

Mort sans descendance, l'héritage politique des Napoléon revenait légalement au Prince Napoléon. Avant de partir pour l'Afrique, le Prince Impérial avait laissé un testament dans lequel il disait, entre autres, « Je supplie ma mère bien-aimée de se souvenir que tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause de l'Empire aura des représentants. Elle devra les aider de tout son pouvoir » mais il y rajoutait aussi ce codicille, ne pouvant oublier sa mésentente politique, depuis 1874, avec le Prince Napoléon, « Moi mort, la tâche de continuer l'œuvre de Napoléon I^{er} et de Napoléon III incombe au fils aîné du Prince Napoléon ... ». Non conforme aux Constitutions de l'Empire, il fut repoussé par le Prince Napoléon.

A compter de ce jour allait débiter une guerre larvée entre le Prince Napoléon et certains « chefs impérialistes » tenants de la « branche » conservatrice qui craignaient une orientation trop à « gauche » du parti. Le Prince quant à lui, fidèle en cela aux deux Empereurs, se cantonnait à un « Je ne suis ni blanc, ni rouge, mais bleu » signifiant ainsi sa réprobation envers les tentatives réactionnaires ou démagogiques. Il réussit malgré tout à maintenir une certaine unité au sein du parti, grâce notamment à son « manifeste du 16 janvier 1883 »(3) dans lequel il expose clairement quelles sont les orientations qu'il compte donner à la France et sa préférence à une République Plébiscitaire. Mais ses ennemis n'ont pas désarmé, et prenant prétexte du soutien que veut apporter le Prince, lors des élections municipales de mai 1884, aux radicaux (s'il n'y a pas de candidats bonapartistes) contre les royalistes et conservateurs, ils provoquent une scission du parti en poussant le Prince Victor(4) (fils aîné du Prince) à faire acte de prétendant. Celui-ci franchit le « Rubicon » le 19 juin 1884. C'en est fini de l'unité du parti bonapartiste, « jéromistes » et « victoriens » vont dès lors s'affronter et ce jusqu'au décès du Prince Napoléon en 1891.

Nous verrons s'opposer, d'un côté un Prince Napoléon avec peu de troupe et de moyens, tenant de la République plébiscitaire et appelant à lui les républicains et les démocrates voulant une révision de la constitution et de l'autre un Prince Victor ayant pour lui la majorité des cadres du parti et de gros soutiens financiers partisan (malgré lui ?) de l'Union conservatrice. A la chambre, les effectifs du groupe parlementaires chutent à 46 députés en 1881, 65 en 1885 et 52 en 1889. La plupart des bonapartistes participent à l'aventure boulangiste, ce qui, avec l'alliance électorale avec les royalistes, accélère le déclin déjà bien amorcé.

La mort du Prince Napoléon en 1891 « permet » au parti de retrouver son unité mais le mal est fait. Victor de par ses attermoissements et certaines de ses prises de position s'est coupé de la base la plus à « gauche » du parti tout en mécontentant les partisans de « droite ». Ne sachant se positionner réellement dans un bonapartisme populaire et ce malgré l'adoption de l'étiquette plébiscitaire, il ne réussira pas à redonner une dynamique de victoire au mouvement impérialiste, celui-ci deviendra au cours des années un courant marginal de la politique française. La vingtaine de députés bonapartistes élus en 1893 ne constitue même plus de groupe parlementaire. Les fiefs électoraux se réduisent à la Charente, la Corse, la Dordogne, le Calvados.

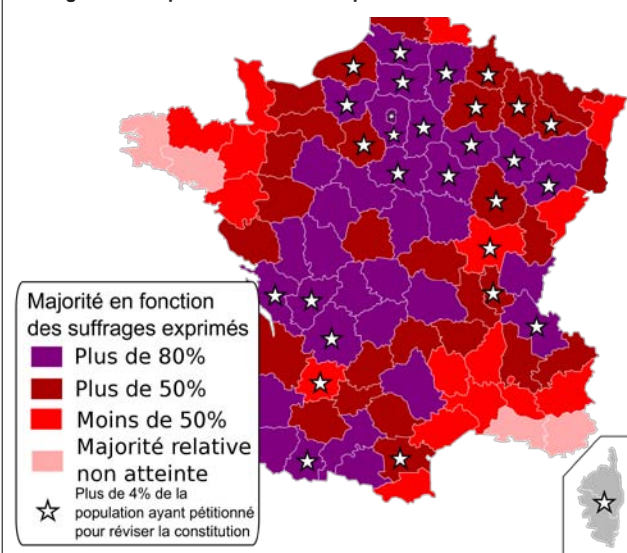
Il faudra attendre le début du XX^{ème} siècle pour voir ressurgir un parti bonapartiste pouvant inquiéter le régime en place. En effet le Prince Victor a réorienté la doctrine du mouvement, qui ne rejette plus la République, en la modernisant et en revenant sur des



bases plus « sociales ». Si les élus, nationaux et locaux, tendent à disparaître, les groupes bonapartistes, eux, subsistent : comité plébiscitaires ou impérialistes, union de la jeunesse plébiscitaire, Jeune garde, cercles Napoléon, jeunesse bonapartiste...

La « Grande Guerre » devait venir mettre un coup d'arrêt à la remontée du bonapartisme, l'Union sacrée avait réconcilié (pour un temps) les Français. Si l'on peut compter encore douze députés bonapartistes dans la chambre Bleue Horizon, dont Pierre Taittinger, le prince Murat, le marquis de Dion, Cassagnac, Engerand, Fougère, Flayelle, Flandin ou encore Le Provost de Launay, la victoire du Cartel des gauches élimine pratiquement la plupart des élus du mouvement. En 1923, les divers comités se rassemblent au sein d'un Parti de l'Appel au Peuple dont les principaux animateurs seront le Prince Murat, le général Koechlin Schwartz, l'ancien député Rudelle, Georges Poignant, le baron Brunet ou l'ingénieur Jamet. Le courant s'appuie sur plusieurs journaux comme *Brumaire* ou *La Volonté Nationale*. Le Prince Victor décède en 1926 et laisse un parti bonapartiste sans réelle direction et un héritier de 12 ans, le Prince Louis. Malgré les actions et le dévouement de ses plus fidèles partisans, le bonapartisme ne pourra plus jouer aucun rôle dans la politique française des années 30. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Prince Louis pour éviter toute récupération dissoudra toutes les organisations bonapartistes existantes. C'en était fini du bonapartisme politique et ce pour la durée de la guerre, comme en 1914, l'heure était à l'Union Nationale. Comme pour toutes les autres formations politiques, nous trouverons des bonapartistes (militants de l'entre deux guerres) tant du côté de la Résistance que de la Collaboration. Il faudra attendre les années 90 pour voir renaître un bonapartisme militant avec le Rassemblement Bonapartiste puis à la disparition de celui-ci la naissance de France Bonapartiste en 2000.

Suffrages s'étant portés sur L.-N. Bonaparte le 10 décembre 1848



Une question divise toujours les Royalistes : alors que Napoléon fut Empereur de la République et Napoléon III Empereur des Français, comment les royalistes doivent-ils appréhender le mouvement Bonapartiste, Républicain ou Monarchiste ?

Effectivement, Napoléon I^{er} tout comme Napoléon III ont chacun été Empereur mais cela par le souhait du peuple consulté. Le mouvement bonapartiste se classe aujourd'hui dans le camp « républicain » dans la mesure où la V^{ème} République (originelle avec l'élection du Président au suffrage universel) convient tout à fait à l'idée que les bonapartistes se font de la République. Si l'on peut, encore, se prendre à rêver d'une restauration impériale, celle-ci ne se ferait qu'après un appel au — et du — peuple. Donc le bonapartisme du XXI^{ème} siècle est un bonapartisme républicain.

Le Prince Charles Napoléon, actuel Prétendant au trône impérial, est très impliqué dans la vie politique et sociale de la France. Pourquoi le Prince, qui a pourtant accumulé de très bons scores électoraux, divise-t-il autant les Bonapartistes au lieu de les rassembler sous son seul nom ?

Petite — grosse — rectification, Charles Napoléon n'est pas le prétendant... le Prince Napoléon (chef de la Famille Impériale) est son fils le Prince Jean Christophe. Charles Napoléon n'est pas bonapartiste (il le proclame lui-même) et c'est pour cela qu'il ne rassemble pas autour de lui, d'ailleurs tout bonapartiste fidèle aux principes napoléoniens ne peut se reconnaître en lui. Que penser d'un Bonaparte qui louvoie entre le PS et le Modem ? Que penser d'un Bonaparte qui ne défend aucun des points principaux du bonapartisme, qui préfère voir les cendres de la Famille Impériale rester en exil ? Que penser d'un Bonaparte qui abandonne à chaque fois ses électeurs après quelques mois de mandat ? Pour nous, un Napoléon ne peut exister en politique que par lui-même, qu'en n'étant dans aucun parti et ce n'est pas le cas de Charles Napoléon.

On accuse beaucoup l'actuel Président de la République, Nicolas Sarkozy, de faire du bonapartisme ! Qu'en pensez-vous ?

Tout simplement que rien, absolument rien dans les actions entreprises par Nicolas Sarkozy n'ont de rapport avec le bonapartisme. Le bonapartisme est un patriotisme social qui ne se reconnaît nullement dans la politique atlantiste et paneuropéenne de Sarkozy et encore moins dans ses salons feutrés qui nous rappellent plus l'orléanisme bourgeois. Le sarkozysme c'est la paupérisation de la France poussée à outrance.

Seriez-vous favorable à un rapprochement politique entre Royalistes et Bonapartistes en vue d'une possible participation conjointe à de prochaines échéances électorales ?

Je vais sans doute vous décevoir mais non je ne pense pas qu'un rapprochement soit possible, trop de choses, historiques et politiques nous séparent, j'ai pu m'en rendre compte en fréquentant divers forums royalistes sur la toile. Si nous ne rejetons rien de notre histoire nationale, nous sommes attachés à cette France née de 1789. L'on peut se retrouver sur certains points, je le concède mais je ne pense pas que l'on puisse un jour voir côte à côte un bonapartiste et un royaliste.

On a appris récemment la création de l'Union Bonapartiste. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Il existe en France plusieurs mouvements bonapartistes, très proches les uns des autres ne se séparant que sur des points de détail ou de tactique. Il nous a semblé que notre cause était beaucoup plus importante que de simples différences insignifiantes, c'est pour cela que nous avons décidé, avec les responsables d'autres mouvements, de créer cette Union Bonapartiste qui existe sous la forme d'une confédération laissant ainsi chaque composante libre de ses choix respectifs dans certains domaines mais apportant une même et unique voix sur les sujets essentiels.

Quel est le programme politique de France Bonapartiste et dans quel but a-t-il été fondé ?

Détailler tout le programme de France Bonapartiste prendrait plus que quelques lignes, il se base sur les principes immuables du bonapartisme qui sont Souveraineté Populaire, Indépendance Nationale, Autorité, Progrès Social, Unité et Responsabilité. Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les bonapartistes étaient « orphelins » d'un mouvement politique se revendiquant de l'héritage de nos Empereurs et de leurs « descendants » politiques, France Bonapartiste est donc né dans l'idée de rassembler tous les bonapartistes, membres ou non d'autres formations politiques, afin de pouvoir remettre en avant les principes et les idées que le bonapartisme a toujours défendu mais aussi afin, le jour venu, de fournir au Prince Napoléon la force militante sur laquelle il pourra s'appuyer. Dans ce but, nous avons donc, avec France Bonapartiste, pris la décision de tra-



vailler l'implantation locale tout en portant, chaque fois que cela nous est possible, notre parole sur le plan national.

Pourquoi France Bonapartiste a-t-elle fait le choix de soutenir le Député Nicolas Dupont-Aignan ?

Parce que tout simplement c'est le politique dans lequel nous retrouvons le plus de similitudes avec nos idées. Je ne dis pas que nous sommes en accord sur tout mais nous nous retrouvons dans les grandes lignes. DLR est le seul mouvement à ne pas avoir fermé la porte à FB et a toujours été à notre écoute mais cela ne fait pas de nous les « toutous » de NDA bien au contraire, nous gardons notre indépendance et savons dire stop quand les choses ne vont pas.

Au-delà de ces divergences traditionnelles avec le royalisme, quel est votre attitude par rapport au monarchisme moderne, tel qu'il a été défini en 2008 par la Conférence Monarchiste Internationale (voir encadré) ?

Comme je l'ai expliqué, le bonapartisme du XXI^{ème} siècle se retrouve très bien dans les institutions de la Vème république « originelle » avec l'élection du président de la république au suffrage universel (constitution inspirée pour beaucoup par celle du Second Empire.). Pour nous, bonapartistes, une monarchie de style orléaniste ou bien inspirée de ce qui se fait en Europe

n'est pas concevable car les monarchies actuelles sont « parlementaires »... Pour nous le pouvoir se doit d'être fort et seule une constitution du style de 1852 pourrait à ce moment là se concevoir car ce n'est pas un « premier ministre » tributaire des partis qui doit gouverner mais bel et bien le monarque, c'est à dire l'Empereur.

Honnêtement je ne sais pas si un jour bonapartistes et royalistes pourront s'entendre, pour avoir souvent tenté le dialogue sur différents forums j'ai bien senti la haine et les barrières qu'il y a entre nous... les bonapartistes si ils sont fidèles à jamais à la France une et indivisible le sont tout autant à la famille bonaparte et ne sont pas prêts à rejoindre soit les orléans soit les bourbons.

• propos recueillis par **Loïc Marv-Laf** •

Pour en savoir plus...

Site de France Bonapartiste

<http://francebonapartiste.free.fr>

Blog de France Bonapartiste

<http://france-bonapartiste.over-blog.com>

Blog du Mouvement des Jeunes Bonapartistes (MJB)

<http://mouvement-des-jeunes-bonapartistes.over-blog.fr>

Charte de la Conférence Monarchiste Internationale

Préambule :

Nous considérons comme monarchiste toute nation, tout gouvernement, toute organisation ou tout individu prônant l'instauration ou la préservation d'un système politique organisé autour d'un pouvoir incarné et souverain, défenseur des libertés naturelles et disposant d'une indépendance accrue vis à vis des oligarchies, notamment économiques et politiques.

La Monarchie n'est pas un système politique universel. Mais elle est, pour beaucoup de peuples et de nations, une réalité heureuse ou une aspiration à une société plus juste et soucieuse de protéger les intérêts de ses membres.

Nous vivons dans un monde de plus en plus globalisé, qui tend à niveler les réalités humaines, culturelles, historiques, économiques, philosophiques, religieuses... Alors même que la Monarchie consiste à replacer le facteur humain au cœur des préoccupations politiques, la mondialisation, au contraire, tend à faire de l'humain un simple paramètre de développement économique.

Face à cette globalisation dévoreuse des identités, les différents partis, groupes, organisations, et journaux monarchistes luttent individuellement, sans concertation véritable, se limitant à des seuls rapprochements conjoncturels ou informels.

I. Les objectifs

Les monarchistes, partout dans le monde, ont, au gré de leurs actions et campagnes, accumulé des expériences et des pratiques politiques propres, testé des stratégies différentes, produit des textes doctrinaux, mené des réflexions sur tel ou tel sujet.

Mais, ce qu'un Monarchiste Italien a écrit, un Monarchiste Français l'ignore ; ce qu'un Monarchiste Français a pratiqué, un Monarchiste Belge ne le sait pas ; ce que vit actuellement un Monarchiste Belge, un Monarchiste Canadien ne fait que l'entrevoir ; quels Monarchistes, en Europe, savent ce que bâtissent les Monarchistes Cambodgiens ou Marocains... ?

Nous ne prétendons pas former ou constituer un parti Monarchiste international. Nos réalités nationales, nos objectifs respectifs seraient en contradiction avec une telle utopie. En revanche, il nous apparaît que nous ne pouvons plus nous permettre de lutter en ignorant, délibérément ou par paresse, les luttes et les aspirations de nos voisins et amis monarchistes partout dans le monde. Il est temps de fédérer les énergies.

Nous avons, les uns et les autres, accumulé un capital d'expériences qu'ils nous faut partager et mettre en commun pour le bénéfice de tous.

Cette mise en commun s'articulera politiquement autour d'une organisation baptisée Conférence Monarchiste Internationale (CMI) et matériellement autour de différents outils techniques qu'il appartiendra de définir.

II. Les acteurs

Sont et seront concernés :

- a- L'ensemble des partis, mouvements, groupes et organisations politiques monarchistes ;
- b- L'ensemble des journaux, revues, sites internet et blogs monarchistes ;
- c- L'ensemble des associations, fondations, cercles monarchistes à vocation culturelle, patrimoniale, mémorielle ;
- d- L'ensemble des syndicats, fédérations et confédérations monarchistes professionnels et/ou catégoriels ;
- e- L'ensemble des mouvements et organisations monarchistes de jeunesse ;

III. Souveraineté des Signataires

Chaque signataire reste absolument maître de ses propres orientations politiques, philosophiques, dynastiques, religieuses, économiques, tactiques et stratégiques.

Il ne sera fait aucune différence entre les monarchistes se réclamant de positions politiques de droite, de gauche, du centre ou professant un apolitisme non partisan.

En aucun cas la Conférence Monarchiste Internationale (CMI) ne pourra se substituer aux instances nationales régulières des partis, mouvement et journaux signataires.

Source : <http://internationale.monarchiste.com?charte>

Γνώθι σεαυτόν*



QUESTIONS ANALYSES CHIFFRES

Ouvrage très attendu depuis la dernière enquête réalisée en 1989, cet état des lieux du royalisme analyse les réponses apportées par 1737 personnes représentatives du milieu royaliste au questionnaire mis à leur disposition par SYLM de février à juin 2009.

Face aux changements profonds qui marquent la communauté royaliste depuis 20 ans, ce repère indispensable vous permettra de mieux appréhender les attentes d'une mouvance désorganisée et méconnue mais plus que jamais ancrée dans la réalité sociale et politique de son temps.



Editions SYLM

editions@sylm.info
<http://www.sylm.info>

* *Connais-toi toi-même*